LE FRANCO

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol. 21 n°48 Edmonton, le vendredi 4 décembre 1987 16 pages 0,50

Éditorial de Guy Lacombe

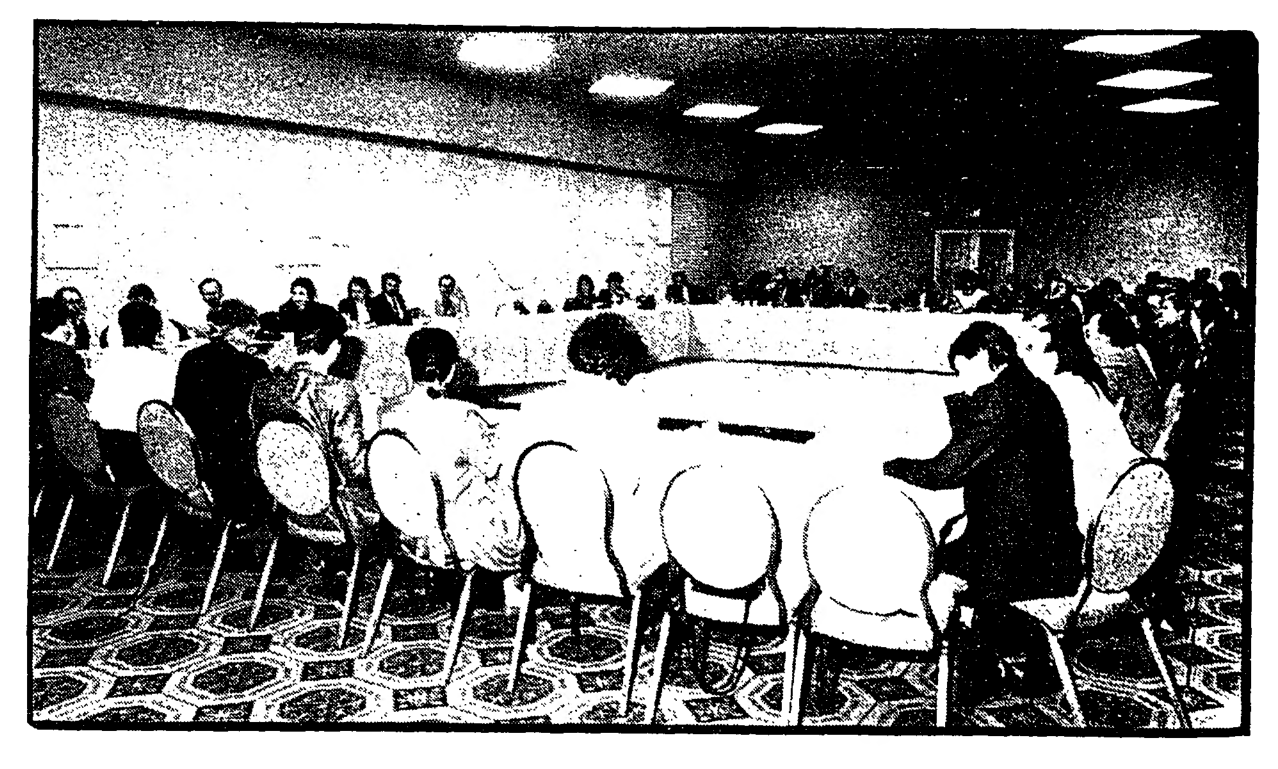
Heureuse initiative de la Faculté

- page 4

• *Le multiculturalisme*

«Une question de culture et non de langue»

- Réal Doucet



Le Conseil général de l'ACFA a donné lieu à un échange fort intéressant sur le multicultralisme, en fin de semaine dernière à Edmonton *(Photo Pierre Brault)*

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Ce qui devait n'être qu'une discussion «exploratoire» d'une question de fond, a donné lieu à un échange assez intéressant entre certains délégués de régionales au Conseil général de l'A.C.F.A. et le directeur régional du Secrétariat d'État à Edmonton M. Marc Arnal.

En effet, lors du Conseil général tenu samedi dernier, le 28 novembre à Edmonton, il y avait à l'Ordre du jour, au premier item: discussion d'une question de fond: Le Multiculturalisme.

On se souviendra qu'il y a quelques semaines, les délégués de Rivière-la-Paix, au Alberta Heritage Council, ont présenté une résolution demandant à cet organisme d'appuyer les francophones dans leurs revendications pour des écoles françaises et que cette résolution a été battue.

La discussion, à un certain moment, tournait autour de la fameuse notion " des deux peuples fondateurs du Canada". M. Arnal est alors intervenu pour expliquer un peu la notion gouvernementale fédérale du multiculturalisme, ajoutant que le tout avait comme départ la Loi sur les langues officielles. Il a de plus mentionné que son ministre David Crombie serait à Edmonton, mardi le 1er décembre pour parler du nouveau concept de multiculturalisme.

Selon M. Arnal, si l'ACFA s'appuie sur la notion "des deux peuples fondateurs" pour prendre position sur le multiculturalisme "elle fait fausse route". M. Arnal a mentionné que cet argument était valable il y a de nombreuses années, " mais maintenant il ne tient plus".

M. Arnal a d'ailleurs dit regretter que l'ACFA n'ait pas invité le Secrétariat d'état à expliquer au Conseil général, la politique multiculturelle du gouvernement du Canada.

Madame Viviane Beaudoin du Secrétariat provincial de l'ACFA, qui menait cette discussion, a semblé surprise de la tournure de la discussion et elle mentionnait dans une entrevue accordée au journal Le Franco que: "c'était une rencontre exploratoire, commencer à explorer seulement le concept de multiculturalisme et la place que les Franco-Albertains veulent se donner dans cela". Madame Beaudoin a reconnu qu'il sera important de consulter le Secrétariat d'état, de connaître sa politique multiculturelle pour aider les Franco-Albertains à réfléchir et à se faire une idée sur le sujet. Selon elle, l'intervention de M. Arnal, "a été une lueur nouvelle sur la discussion et les gens se sont rendus compte que si Ottawa pensait comme cela, il n'y avait pas nécessairement de contre-partie en Alberta".

Pour sa part, M. Alain Tremblay, l'un des principaux instigateurs de la fameuse résolution présentée au Alberta Heritage Council, a suggéré que l'on forme une sorte de Conseil du Patrimoine qui pourrait réunir tous les groupes de francophones en Alberta, indépendamment de leurs origines et de leurs cultures.

Lors d'une intervention, M. Réal Doucet de Fort McMurray a bien expliqué ce qu'est le multiculturalisme en disant: "le multiculturalisme, c'est une question de culture et non de langue."

Ce qui faisait dire à Marc Arnal, qu'au Québec, on y parle le français, mais que les gens du Lac St-Jean sont différents des Beaucerons, des Gaspésiens, des gens de la Mauricie, des gens de l'Abitibi, par leur manière de vivre, de penser, c'est ça la culture.

Selon M. Doucet la notion de l'Alberta face au multiculturalisme est la suivante: "Il y a des Ukrainiens, des Allemands, des Chinois, des Pakistanais, des Italiens en Alberta et des francophones. C'est inacceptable." M. Doucet ajoutait que les Franco-Manitobains, les Acadiens, les Fransaskois, et ainsi de suite, les Belges, les Français ont tous une culture distincte qui fait la richesse de la francophonie, du Canada.

Pour M. Doucet, si les Franco-Albertains font partie de ces associations ethniques ou multiculturelles, "ils devront

(Suite à la page 3...)

• *Le français à la Législature*

Léo Piquette devra demander la permission

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Si Léo Piquette veut parler le français à la Législature de l'Alberta, il devra dorénavant en demander la permission au Président de la Chambre David Carter.

C'est ce qui résulte du débat survenu vendredi dernier et au cours duquel Les Young, le leader de la Chambre a présenté un nouveau projet de loi pour permettre aux députés de parler non seulement le français mais toute autre langue minoritaire.

Pour ce faire, les députés, dont Léo Piquette, devront demander la permission au moins deux heures à l'avance, fournir la question par écrit ainsi que la traduction en anglais. C'est là nouvelle procédure pour la période des questions quotidienne. Durant les débats, ceux qui voudront parler dans une autre langue que l'anglais devront fournir au moins un sommaire écrit de leurs commentaires.

Les Young a déclaré durant le débat: «J'espère que nous allons démontrer une amicale tolérance». Il a de plus demandé à ses honorables collègues des deux côtés du parquet «d'essayer cette nouvelle procédure ensemble et d'acquérir un peu d'expérience».

Pour sa part le député Piquette a bien essayé mais sans succès de faire adopter un amendement voulant que les députés n'aient seulement qu'à «aviser» le Président de la Chambre de leur intention de parler dans une autre langue et non pas d'avoir«à demander la permission», mais l'amendement a été défait.

«Totalement inacceptable», voilà la réaction du directeur général de l'Association canadienne-française de l'Alberta, M. Denis Tardif, à cette nouvelle loi concernant l'usage du français à la Législature provinciale.

Lors de la conférence de presse de M. Piquette, tenue immédiatement après l'ajournement pour la fin de semaine, ce dernier s'est de nouveau dit déçu du peu de progrès et du peu de compréhension manifestés par le gouvernement à l'égard des droits de la minorité francophone. Visiblement fatigué de cette lutte qu'il mène depuis près d'un an maintenant, M. Piquette disait: «Avant que je meure d'une attaque de stress, j'espère qu'ils vont cesser, ce que je crois être du harassement».

Il a aussi déclaré aux journalistes qu'il pourrait éventuellement contester cette nouvelle procédure parlementaire en Cour. D'ailleurs Les Young a reconnu que des décisions juridiques pourraient confirmer le point de vue de Léo Piquette disant que c'est un droit constitutionnel de parler le français dans les législatures à travers le pays.

Voulant probablement se donner un peu de répis, Léo Piquette a mentionné qu'il attendrait le verdict de la Cour suprême du Canada dans le cas Mercure en Saskatchewan, avant de passer à une autre étape de sa lutte. Mais il a ajouté: «S'ils veulent faire de moi un martyr, alors je veux bien, mais, qui en subira les conséquences?»

Le député d'Athabasca-Lac La Biche n'a pas encore fait d'excuses à David Carter et a répété vendredi qu'il n'a voulu en aucun temps défier l'autorité de Carter. «J'ai tout simplement voulu établir mon droit constitutionnel». Léo Piquette a aussi demandé à ses collègues députés d'agir amicalement et de coopérer.

Pour sa part, Les Young a déclaré qu'il s'attendait à ce que Léo Piquette s'excuse et que s'il le fallait, la Législature passerait une résolution pour l'y obliger.

M. Piquette a qualifié la journée de vendredi de petite victoire et qu'il allait de petites victoires en petites victoires, espérant qu'un jour c'en serait une grande pour la francophonie tout entière.

• *Lauréats du Concours Aurèle Séguin 1987*

Dangereux...comme un fou

OTTAWA - Les oeuvres primées, telles que choisies par le jury de sélection du Concours Aurèle-Séguin - édition 1987, sont «DANGEREUX» signé André Lanthier et «COMME UN FOU» de Brian St-Pierre.

Lauréat de la catégorie auteur(e)-compositeur(e)-interprète, ANDRÉ LANTHIER, originaire de Hearst (Ontario), a décroché les honneurs non seulement par le brio commercial de sa chanson «DANGEREUX» mais aussi par une deuxième oeuvre soit «L'INCONNU». Ce prix lui est décerné tant pour la qualité de son interprétation que celle de son écriture.

Dans la catégorie auteur(e)-compositeur(e), le choix des juré(e)s s'est arrêté sur BRIAN ST-PIERRE, originaire de Saint-Albert (Ontario), en raison de la valeur des paroles et de la musique de sa chanson «COMME UN FOU».

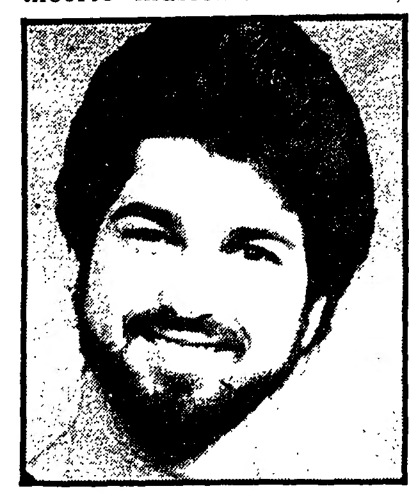
Grâce à la collaboration du Conseil de la Vie française en Amérique, les deux lauréats se verront octroyer chacun une bourse de 1 000$. La remise des bourses se réalisera dans le cadre des activités du colloque-ralliement national sur le développement culturel des communautés francophones hors Québec prévu les 20 et 21 février prochain dans la région de la capitale nationale. De plus amples renseignements sur cet événement vous seront d'ailleurs communiqués sous peu.

Rappelons que le Concours Aurèle-Séguin a pour but de promouvoir la création de chansons en français dans les communautés francophones de milieu minoritaire en Amérique.

Le choix des finalistes s'est produit lors d'une rencontre du jury de sélection tenue à Ottawa les 7 et 8 novembre dernier. Les juré(e)s de cette sixième édition étaient madame Suzanne Byrnes, bachelière en musique de l'université McGill et enseignante à l'École secondaire de la Salle (concentration arts) en musique vocale ainsi qu'en théorie musicale d'Ottawa, monsieur Georges Laflèche, violoncelliste et directeur des services de la télévision à Radio-Canada de Vancouver et présidé par monsieur Gérald Leblanc, parolier attitré du groupe «1755», écrivain-poète et critique littéraire et musical auprès de Radio-Canada de Moncton.



André Lanthier



Brian St-Pierre

Mentionnons que les lauréats de 1987 ont été choisis parmi quelque 11 participant(e)s qui ont présenté vingt-quatre oeuvres. Cinq provinces canadiennes ainsi qu'un état américain étaient représentés.

Soulignons que ce Concours existe grâce à la collaboration continue entre la Fédération culturelle des Canadiens français (FCCF) et le Conseil de la Vie Française en Amérique.

Avantages du libre-échange pour les consommateurs

C'est aux consommateurs que profitera le plus l'entente de libre-échange canado-américain annoncée récemment par le premier ministre Mulroney.

À l'heure actuelle, les consommateurs acquittent des droits sur une vaste gamme de produits américains importés au Canada, qu'il s'agisse d'aliments, de vêtements ou d'ordinateurs.

Selon une étude du Conseil économique du Canada, l'élimination des droits va entraîner une baisse de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Le Conseil prévoit une diminution de 5,7% de l'IPC qui se traduira par une augmentation de 700 à 1 000$ du pouvoir d'achat du travailleur moyen.

Le libre-échange fera disparaître les droits, supprimera les autres obstacles au commerce et réduira les coûts pour les consommateurs. Résultats: des prix moins élevés pour les Canadiens.

Le libre-échange est synonyme de prix moins élevés pour les produits américains. Mais il est également synonyme de prix moins élevés pour les produits fabriqués au Canada. Pourquoi? Parce que les entreprises canadiennes n'auront pas à payer de droits sur les produits qu'elles achètent des États-Unis -- à l'heure actuelle, le montant de ces droits est inclus dans les prix de vente au consommateur. Comme les firmes canadiennes auront accès au vaste marché américain, elles pourront accroître leur production et vendre à moindre coût. Dans les deux cas, c'est le consommateur qui va profiter de ces économies.

Les économies que pourraient réaliser les consommateurs canadiens sont importantes. Par exemple, il a été estimé que, dans le cadre du libre-échange, il en coûterait environ 8 000$ de moins pour acheter et meubler une nouvelle maison au Canada. De ce montant, environ 4 500$ pourraient être économisés sur le coût des matériaux de construction et 3 500$ seraient épargnés à l'achat des meubles, de l'équipement et des appareils ménagers.

Les consommateurs bénéficieront également du libre-échange par le biais du plus vaste choix de produits et de marques qui seront offerts sur le marché. Aux termes de l'accord, le Canada et les États-Unis aboliront une foule de restrictions à l'importation ou d'interdictions absolues imposées sur bon nombre de leurs produits respectifs. En disposant d'un choix accru sur le marché, les consommateurs bénéficieront de produits de meilleure qualité. Les entreprises et les fabricants canadiens voudront innover en vue d'offrir des produits améliorés à meilleur coût.

Produits moins chers, meilleure qualité, choix accru -- le libre-échange est bon sur toute la ligne pour le consommateur canadien.

La SRC assurera une programmation spéciale durant les Jeux olympiques

OTTAWA - La télévision française de Radio-Canada est prête à assurer une programmation spéciale pour permettre aux francophones vivant à l'extérieur du Québec de suivre dans leur langue les Jeux olympiques d'hiver à Calgary.

La Société Radio-Canada a négocié une entente avec le réseau TVA (Télévision associée), détenteur des droits exclusifs de diffusion pour la télévision française au Canada. En vertu de cette entente, la télévision de Radio-Canada diffusera les cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi qu'un résumé d'une heure tous les soirs, sur l'ensemble du réseau français. Cette couverture sera semblable à celle qui sera présentée au réseau anglais de télévision de la SRC.

Le président de la Société, M. Pierre Juneau, a fait cette proposition, il y a un mois, au comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur les langues officielles.

D'autre part, Radio-Canada tient à préciser que les téléspectateurs francophones de Radio-Canada à l'extérieur du Québec ne seraient pas bien servis par une formule de diffusion qui nécessiterait, chaque jour, la mise en ondes de plusieurs heures de reportage en direct provenant du réseau TVA. Un tel arrangement créerait d'importantes différences entre le service de Radio-Canada au Québec, où les téléspectateurs auraient accès à leurs émissions favorites, et celui qui serait diffusé en dehors du Québec, où la majeure partie de la programmation habituelle ne serait pas disponible.

Un seul obstacle subsiste: la Société Radio-Canada n'est pas en mesure d'assumer les coûts de la production, évalués à un million de dollars. Elle est cependant prête à payer le supplément nécessaire pour acheter les droits de radiodiffusion du réseau TVA.

La Société maintient que la responsabilité financière principale devrait être assumée par le Comité organisateur des Jeux. En 1984, celui-ci a choisi le réseau TVA pour assurer le reportage en langue française, en dépit du fait que TVA ne pouvait en assurer la distribution au pays entier.

«Nous souhaitons vivement parvenir à un accord satisfaisant, afin que la Société Radio-Canada puisse contribuer à faire participer les francophones de tout le pays à l'esprit olympique», a dit le vice-président de la télévision française, M. Franklin Delaney.

franco-capsules

Une collaboration spéciale de J.Louis Fontaine

Septième Almanach populaire catholique

Une mine de renseignements à date sur tout ce qui touche la religion. Le seul almanach français qui soit une encyclopédie populaire remplaçant des dizaines de livres. Dans l'impressionnant volume de 800 pages, on retrouve notamment un dossier sur les mouvements, les associations, les services d'Église et une présentation élaborée sur l'Année Mariale. Cet almanach est publié pour la septième année. INFO: Almanach populaire catholique, C.P. 1 000, Ste-Anne-de-Beaupré (Québec) G0A 3C0.

Lancements chez Prise de Parole

La maison d'édition sudburoise Prise de Parole a lançé trois nouveaux livres. Il s'agit de "Les Cascadeurs de l'amour", de Patrice Desbiens, de "L'Obomsawin", de Daniel Poliquin, et du "Répertoire des écrivains franco-ontariens". Le Répertoire présente notamment en ordre alphabétique les écrivains contemporains de l'Ontario français oeuvrant dans le domaine du roman, du théâtre, de la poésie, du conte et de la nouvelle. INFO: Prise de Parole, Case postale 550, Sudbury (Ontario) P3E 4R2.

Liaison enquête sur ses lecteurs

Les Editions l'Interligne d'Ottawa ont accepté une subvention de 10 000$ de l'Office des Affaires francophones du gouvernement ontarien pour effectuer une enquête sur les habitudes de lecture des abonnés de leur magazine culturel Liaison, publié tous les trois mois à raison de 3 000 exemplaires. Paul-François Sylvestre assure l'intérim à la direction de la revue depuis le départ du rédacteur en chef Fernan Carrière.

Pierre Ouellette au "vieillissement"

Selon Hebdo-Campus, le recteur Louis-Philippe Blanchard a annoncé ces jours derniers la nomination de Pierre Ouellette au poste de directeur du Centre d'études du vieillissement de l'Université de Moncton pour un mandat de trois ans, prenant fin en juin 1990. M. Ouellette est à l'emploi de l'Université de Moncton depuis 1979. Il détient un diplôme en récréation-leadership du Collège Algonquin d'Ottawa, un baccalauréat ès sciences et une maîtrise ès sciences de l'Université d'état de la Floride et un Ph. D. de l'Université de New York.

CANAL est maintenant en ondes

CANAL, service de télé-enseignement du Québec, a commencé à diffuser 24 heures sur 24 et sept jours sur sept dans toute la province. Le canal de télé-enseignement est acheminé par câblôdistribution à quelques 900 000 abonnés dans 32 villes québécoises. Il offre des émissions éducatives et des cours conçus et produits par les 13 membres de son consortium. CANAL détient ses lettres patentes du gouvernement du Québec depuis 1984 mais ne diffusait jusqu'ici qu'une programmation partielle à un petit nombre de stations de cablôdistribution.

• Libre-échange

«Je ne vois pas la nécessité de tenir un référendum»

- Roger B. Hamel

PIERRE BRAULT

EDMONTON - C'est devant un auditoire où le monde des affaires franco-albertain était à toute fin pratique absent que le président de la Chambre de Commerce du Canada M. Roger B. Hamel a donné une conférence à l'auditorium de la Faculté Saint-Jean, jeudi dernier, le 26 novembre.

Présenté par M. Roger Lalonde, homme d'affaires bien connu de Calgary, M. Hamel avait intitulé sa présentation: «La politique fédérale et son impact sur l'économie canadienne».

Il est facile de deviner que le sujet est vite allé du côté du libre-échange, qui est au centre de la politique économique du gouvernement conservateur du PM Brian Mulroney.

Il disait à ce sujet: «la période que nous vivons présentement non seulement au Canada mais en Amérique du Nord, est l'une des plus intéressantes de toute l'histoire économique du Canada».

Il a mentionné au sujet du libre-échange que son organisme, qui est décrit par les journalistes comme «le groupe de pressions le plus efficace sur la colline parlementaire», était en faveur d'un tel accord, tout comme la plupart des syndicats et de l'industrie pétrolière, notamment.

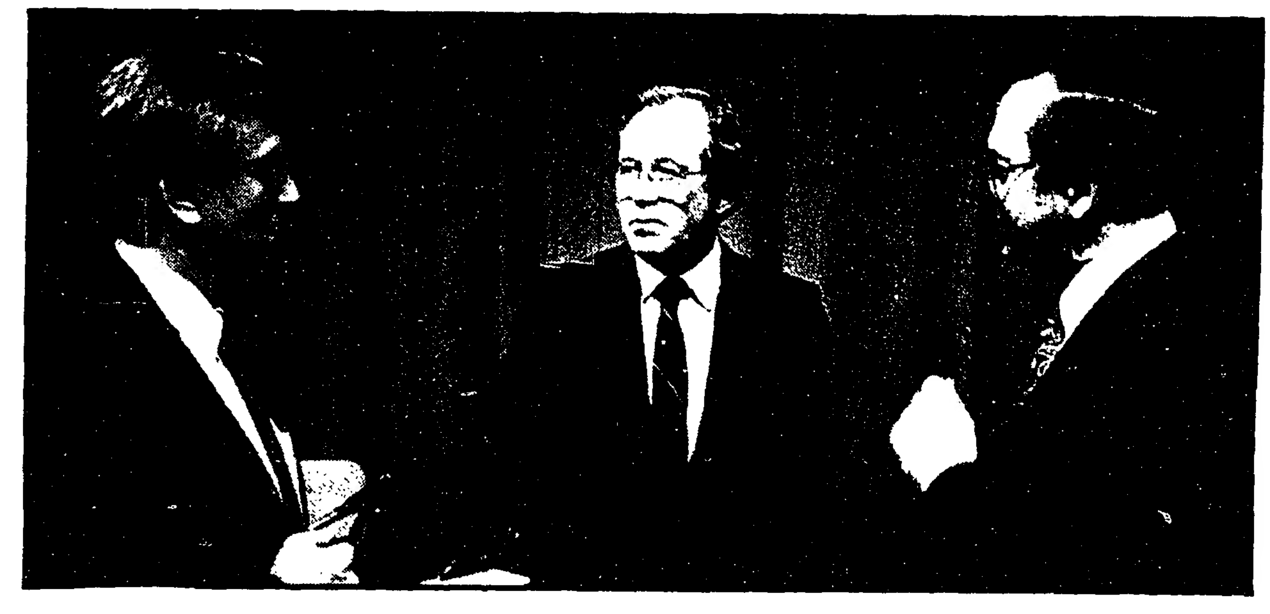
Pour lui, il est évident que, la ratification d'un tel accord ne sera pas facile, car c'est une question délicate et fort complexe. Quand on pense à un document de plus de 4,000 pages, on peut facilement comprendre cela.

Étant donné que l'économie canadienne est basée en majeure partie sur les exportations, considérant que le tier des produits canadiens sont destinés à l'exportations dont 75% vont aux États-Unis, il est donc important pour les exportateurs canadiens d'avoir accès au marché de 100 millions de consommateurs. «Si l'on veut s'assurer une bonne croissance économique, il faut combattre les mesures protectionnistes des Américains».

Il a reconnu que l'entente n'était pas parfaite mais la considérait satisfaisante. Il a de plus admis qu'il y avait une importante quantité d'investissements et un nombre inconnu d'emplois en jeu.

Pour M. Hamel, il devient important à ce moment-ci qu'Ottawa et les provinces entretiennent de meilleures relations commerciales et assurent une meilleure coordination dans leurs acions. Le protectionnisme n'existe pas seulement chez les Américains, les provinces canadiennes le pratiquent sur une grande échelle entre elles et le fédéral. Comment, alors, accuser les États-Unis de protectionnisme? Faudra-t-il commencer par abattre les barrières canadiennes avant de demander aux Américains de faire de même?

Le conférencier a aussi rappelé que les échanges de l'Ontario avec les États-Unis sont plus importants dans leur ensemble



M. Roger Lalonde (à gauche), homme d'affaires de Calgary a présenté le conférencier invité M. Roger B. Hamel, président de la chambre de Commerce du Canada et a été remercier par M. Paul Dumaine, président du Club Richelieu et directeur régionale des services français de Radio-Canada en Alberta (Photo: Pierre Brault)

que toutes les échanges commerciales effectuées entre le pays de l'Oncle Sam et le Japon. «Selon un sondage effectué auprès des membres de la Chambre de Commerce de l'Ontario, plus de 75% des répondants étaient en faveur d'un accord de libre-échange. Je crois que le PM Peterson maintient une position strictement politique». On se souviendra que lors des dernières élections ontariennes, le chef libéral avait déclaré ouvertement son opposition à un tel accord.

M. Hamel s'est prononcé sur l'éventualité d'un référendum sur le libre-échange en disant; «Je ne vois pas la nécessité de tenir un référendum sur le libre-échange, à cause du débat qui se dessine et qu'il suscite».

Étant reconnu comme un partenaire commercial qui respecte les règles du jeu en général, si l'on fait exception des interventions justifiées ou non du GATT sur les boissons alcooliques et en particulier la bière et le vin, le Canada est un partenaire commercial fort recherché et s'il s'associe avec le plus important, celui qui possède le marché pour écouler la marchandise, l'économie canadienne en bénéficiera, selon M. Hamel.

«Le pire ennemi du progrès étant l'incertitude», il est évident qu'il faut que le monde des affaires et de la finance retrouve confiance et pour ce faire les Américains n'ont d'autre choix que de voir à baisser leur déficit.

Il a enfin mentionné que la Chambre de Commerce du Canada appuie l'orientation politique du gouvernement fédéral et il a déclaré à ce sujet: «Le succès d'un gouvernement est basé sur une action politique stable et cohérente».

• Déficit fédéral

Il faut réduire les dépenses publiques

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Lors de son passage dans la capitale albertaine, le président de la Chambre de Commerce du Canada M. Roger B. Hamel a parlé des préoccupations de son organisme en ce qui concerne la réduction du déficit du gouvernement fédéral.

Selon M. Hamel, le gouvernement fédéral doit comprimer ses dépenses et non pas augmenter les impôts. «Il doit aussi mieux canaliser l'aide sociale, améliorer, modifier ses programmes sociaux comme les allocations familiales qui ne devraient être accessibles qu'aux familles dont le revenu est moins de 40 000$. Il en est de même pour la sécurité de la vieillesse».

M. Hamel déplore le fait que le fédéral ait réduit le déficit à date par l'entremise de hausses d'impôts de toutes sortes.

M. Hamel soutient que «le gouvernement doit à tout prix réduire les dépenses publiques à la capacité de payer». Il a mentionné qu'il en coûte des douzaines de millions de dollars par jour, seulement pour payer l'intérêt sur les emprunts gouvernementaux. Il a aussi mentionné qu'il faut que les taux d'intérêts restent relativement bas pour entretenir la relance économique.

Il ne prévoit pas de récession en 1988, même si le taux de croissance économique sera moins élevé qu'en 1987.

Il est optimiste et a même fait une prédiction personnelle déclarant: «Je prédis que d'ici quelques semaines, les courtiers de la bourse offriront à leurs clients des titres pétroliers». Ce qui laisse entrevoir une reprise des activités à l'échelle nationale dans le domaine pétrolier.

Considérant que M. Hamel a fait carrière dans le domaine du pétrole principalement avec la compagnie Esso Impériale, sa prédiction sera probablement retenue par un bon nombre d'intéressés.

Reste à savoir si ceux qui y ont perdu de grosses plumes, il y a quelques années, se risqueront à nouveau.

• Éducation

Des parents réclament leurs droits en Cour

SAINT-PAUL - Un groupe de parents francophones de la région de Saint-Paul ont déposé en Cour du Banc de la Reine un avis de poursuite contre la Commission scolaire de Saint-Paul no 2228, la Commission scolaire régionale de Saint-Paul no 1, le comté de Saint-Paul no 19 et la province de l'Alberta, représentée par la ministre de l'Éducation. Ces parents veulent que la Cour ordonne aux trois commissions scolaires et au ministre de satisfaire aux exigences de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et leur accorde ainsi leurs pleins droits en ce qui regarde l'instruction de leurs enfants en français. Cet avis de poursuite a été déposé en leur nom personnel et au nom de tous les parents d'enfants de la minorité francophone résidant dans les trois juridictions scolaires mentionnées et qui ont les mêmes droits sous l'article 23 de la Charte.

Les requérants demandent plus spécifiquement:

1. que la cour déclare qu'il y a dans la région de Saint-Paul un nombre suffisant d'enfants d'âge scolaire qui répondent aux exigences de l'article 23 de



la Charte canadienne des droits et libertés pour justifier que l'instruction leur soit dispensée en français à même les fonds publics dans un établissement scolaire homogène français géré par la minorité francophone.

2. que la Cour déclare que la ministre de l'Éducation a l'obligation d'exercer le pouvoir que lui confère l'article 13 de la présente Loi scolaire pour créer une commission scolaire de langue française dans la région de Saint-Paul, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires concernant les programmes français et l'établissement d'une école française et qu'elle lui ordonne de dégager les fonds publics nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle juridiction scolaire.

3. que la Cour ordonne à la Commission scolaire de Saint-Paul no 2228 de dispenser l'enseignement en français aux niveaux élémentaire et secondaire dans un établissement distinct et qu'elle conclut les ententes nécessaires avec le Comté de Saint-Paul et la Commission scolaire régionale de Saint-Paul no 1 pour que les élèves francophones, qui sont résidents de ces deux autorités scolaires puissent fréquenter cette école.

Un autre groupe de parents francophones dont les enfants sont présentement inscrits ou ont été inscrits depuis 1982 au Collège Mathieu de Gravelbourg en Saskatchewan réclament dans la même poursuite que les commissions scolaires dont ils relèvent remboursent une somme totale de $69,512.58 pour les frais supplémentaires qu'ils ont eu à débourser pour la scolarité, le transport et le logement et que les commissaires d'écoles ont jusqu'à date refusé de rembourser.

Multiculturalisme...

(Suite de la page 1)

aller s'asseoir là comme culture et parler culture. Quand on parlera langue, alors là, c'est une toute autre chose, un tout autre niveau, le français est une langue officielle."

Reste à savoir quelle sera la réaction de l'ACFA et des associations intéressées face au nouveau concept multiculturel du Secrétaire d'état David Crombie. La discussion est ouverte et elle risque de durer longtemps avant qu'on en vienne à un consensus sur le sujet.



Éditorial

Par
Guy Lacombe

HEUREUSE INITIATIVE DE LA FACULTÉ

LA conférence de M. Roger Hamel à la Faculté Saint-Jean, la semaine dernière, est un événement qui doit être inscrit en grosses lettres dans les annales de la francophonie albertaine.

C'est sûrement la première fois, en effet, que le Président de la Chambre de Commerce du Canada se rend à Edmonton pour y adresser la parole à la communauté francophone locale. Et la conférence en valait sûrement le déplacement, comme on pourra d'ailleurs le voir ailleurs dans la présente livraison du **FRANCO**.

Ce qu'il faut regretter cependant, c'est que si peu de personnes s'y soient rendues. Cela tient, à notre avis, à deux raisons principales. La première est que notre population semble assez peu sensible aux questions économiques. La seconde est que les francophones d'Edmonton (comme ceux des autres régions de la province d'ailleurs) consacrent tellement de temps et d'énergie à la question scolaire qu'il leur reste bien peu de l'un et de l'autre à investir dans d'autres secteurs d'intérêt qui ne manquent pourtant pas d'importance.

Si jamais (!) le gouvernement et les commissions scolaires reconnaissent enfin les droits légitimes des Franco-Albertains en matière d'éducation, ces derniers ne tarderont pas, dès lors, à s'intéresser davantage à toutes ces autres questions qui font aussi partie de la vie normale de toute société.

Entre-temps, il faut remercier le département de l'Éducation permanente de la Faculté Saint-Jean d'avoir pris une initiative si louable pour souligner le 10e anniversaire de la Faculté, et il faut l'encourager à continuer, malgré tout, à offrir à la population locale d'autres conférences de même calibre. Il faut aussi savoir gré à Radio-Canada de n'avoir pas hésité à transmettre cet événement à ses auditeurs de la province, par les ondes de CHFA.

Petit à petit, les gens vont développer un goût pour de telles conférences, et d'ici quelques années, l'auditorium ne sera pas assez grand pour y accueillir tous ceux et celles qui voudront y assister.

L'ÉTROITESSE SE RÉTRÉCIT!

Le gouvernement provincial continue à démontrer à la face du Canada tout entier comment il peut être étroit et mesquin face à la question française! Quelle honte!

Plutôt que de reconnaître que le français est une langue officielle du Canada, il préfère ouvrir la porte à 256 langues qu'il s'empresse d'ailleurs de placer immédiatement **sous** la langue anglaise, la seule, dans sa mentalité, qui mérite d'être parlée librement dans l'enceinte de la Législature!

Il soutient que le député Léo Piquette devrait **demander la permission** pour parler sa langue maternelle dans une institution politique canadienne. Il y a des gens qui sont tellement humiliés d'être limités à une seule langue, qu'ils sentent des démangeaisons partout quand quelqu'un en parle une autre. Et c'est pire si cette langue est le français!

Et voici que la Cour d'appel de l'Alberta vient de décider qu'il n'y aura plus dans cette province de procès en français!

Il y a des gens qui disent que la majorité anglophone est davantage ouverte au fait français depuis une vingtaine d'années. C'est probablement vrai au niveau de la population. Mais à la Législature albertaine, c'est toujours la même étroitesse qui va se rétrécissant.

G.L.

• *Diplomatie*

Le nouvel ambassadeur de France en visite en Alberta

PIERRE BRAULT

La semaine dernière, le Consul général de France à Edmonton, M. Serge Pinot annonçait la visite officielle du nouvel ambassadeur de France au Canada, Son Excellence M. Philippe Husson.

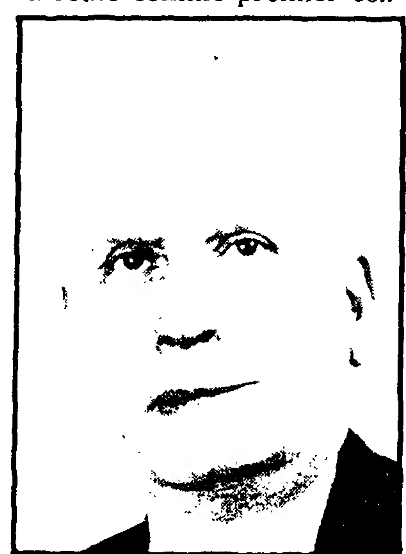
M. Husson arrivera à Edmonton le 7 décembre prochain et doit notamment rencontrer des représentants du gouvernement provincial et de la communauté francophone de la Capitale albertaine.

Le lendemain il se rendra à Calgary où il rencontrera certainement des représentants du monde des affaires et industriel et spécialement du domaine pétrolier.

Notes biographiques

M. Philippe Husson est né en 1927. Docteur en droit, il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration.

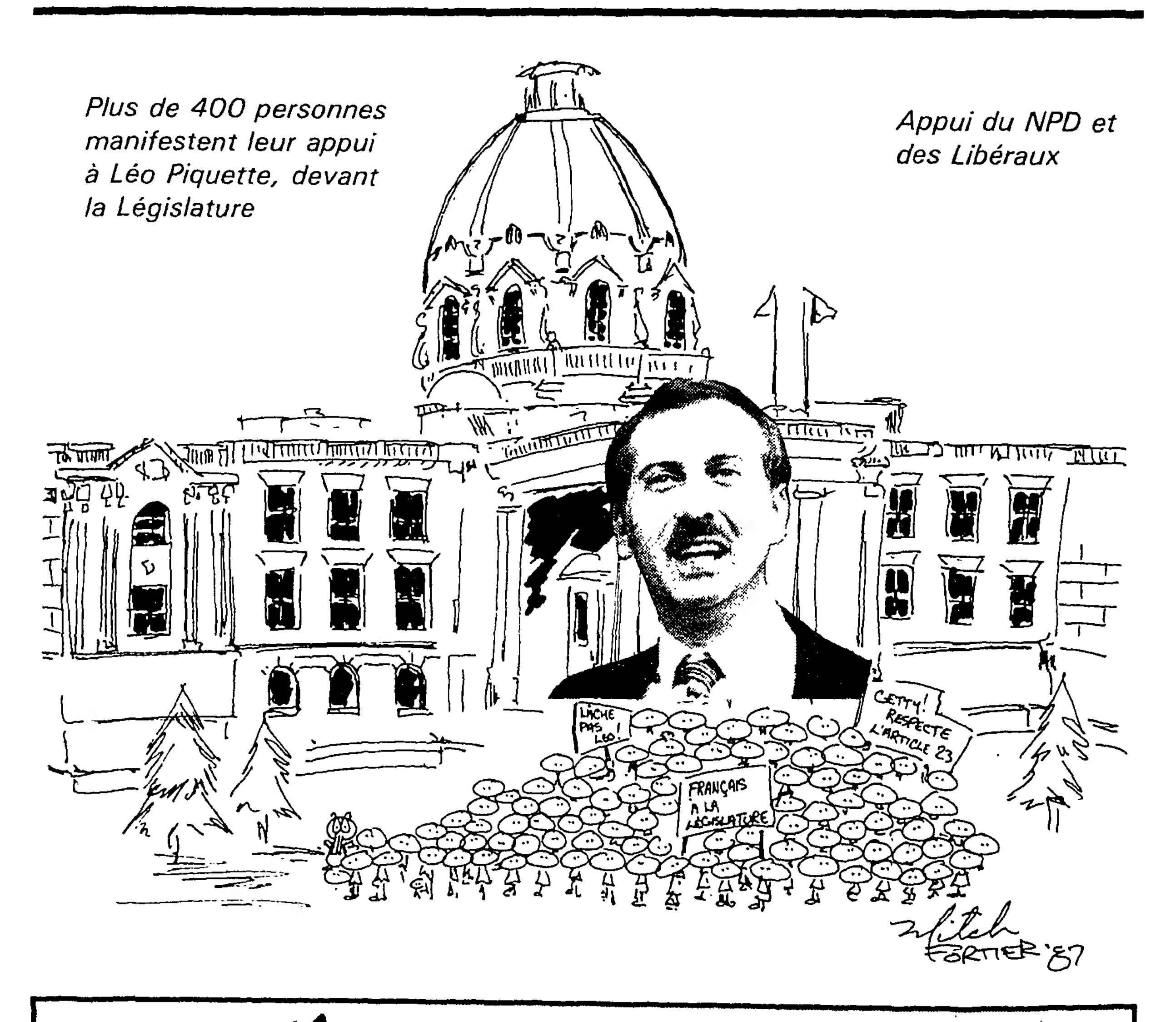
Marié et père de cinq enfants, M. Husson a commencé sa carrière diplomatique en 1954 alors qu'il se retrouvait en poste au Maroc et ensuite à Paris, au ministère des Affaires Étrangères. En 1958, il devenait deuxième secrétaire d'ambassade à Bucarest, puis premier secrétaire à Moscou, Washington puis deuxième conseiller à Washington et en 1967 il retournait au ministère des Affaires Étrangères à Paris à la Direction générale des relations scientifiques, culturelles et techniques. De 1969 à 1971, on le retrouve en poste à l'Institut des hautes études de la Défense Nationale et en 1971 il reprend la route comme premier conseiller à Ottawa. Il devient en 1974, ministre conseiller à Moscou et de 1977 à 1981 retourne aux États-Unis comme représentant permanent adjoint de la France auprès des Nations Unies à New-York. En 1981, il devient ambassadeur à Helsinki en Finlande. En 1984 on le nomme Inspecteur général adjoint des Affaires Étrangères et en février dernier, il est nommé Ambassadeur de France au Canada. M. Husson revient donc en poste au Canada après une douzaine d'années d'absence. Notons que Son Excellence est chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

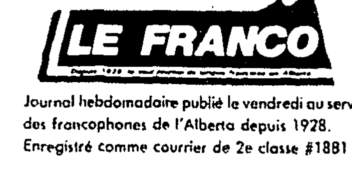


Philippe Husson

Une opinion, une appréciation...

Vous voulez émettre une opinion sur un sujet qui vous tient à coeur ou faire part aux lecteurs de votre appréciation de l'hebdo Le Franco, la rubrique «Lettres ouvertes» vous en donne l'occasion. Veuillez adresser vos lettres à: Lettres ouvertes, Le Franco, 10008, 109e rue, Edmonton (Alberta) T5J 1M4. L'heure de tombée est le jeudi 16h30.





Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928.
Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

APF Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Éditorialiste: Guy Lacombe
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Graphiste: Michel Raymond
Technicienne à la photocomp.: Gaëtane Grenier

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
10008, 109 rue #201
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

L'abonnement annuel coûte:
1 an: 15$ 2 ans: 25$
Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

• Assemblée annuelle de la S.P.E.F.

Lors de l'élection, 4 nouveaux directeurs sont élus par acclamation



Un nouvel exécutif verra aux destinés de la SPEF de Saint-Paul au cours de la prochaine année. Ce sont de g. à d., 1ère rangée: Gérald Dubé, Simone Robinson et Léo Van Brabant. 2e rangée: Georges Leroux, Laurent Piquet, Laval Pelchat et Maurice Joly. *(Photo: Claudette Julien)*

CLAUDETTE JULIEN

SAINT-PAUL - La Société des Parents pour l'Éducation Francophone de la région de Saint-Paul a tenu son assemblée annuelle, le jeudi 12 novembre au centre culturel de Saint-Paul. Dans son rapport, le président de la S.P.E.F., Monsieur Léo VanBrabant, a fait mention sommairement des quelques réalisations effectuées ou entreprises au cours de l'année 1987.

D'abord, l'exécutif de la S.P.E.F. a vérifié la pertinence des programmes français enseignés à E.C.S., à l'école élémentaire et à l'école Racette de Saint-Paul. Ayant décelé quelques lacunes dans le système existant, le bureau administratif de la S.P.E.F. a voulu remédier à la situation. Ainsi, des griefs écrits ont été envoyés à la Commission scolaire concernée pour obtenir les modifications *nécessaires à l'amélioration des* programmes français. Toutefois, le président de la S.P.E.F. a tenu à souligner qu'en aucun cas, les revendications ont été faites par un particulier. Le but ultime de cette démarche, *affirme-t-il, n'était autre que de* se porter médiateurs pour l'amélioration des programmes français, dans l'intérêt de tous les jeunes francophones; raison qui est d'ailleurs à l'origine de la fondation de la S.P.E.F.

Un autre projet d'envergure entrepris par la S.P.E.F. au cours de l'année, est la préparation d'un appel juridique afin de réclamer le droit des enfants francophones, à recevoir une éducation française d'aussi bonne qualité que celle dont bénéficient les enfants anglophones. S'appuyant sur des recherches concluantes, la S.P.E.F. est convaincue que la seule façon d'arriver à cette fin, c'est par le biais d'une école francophone distincte, administrée par des francophones convaincus, fiers de leur culture, prêts à revendiquer et à faire valoir leurs droits.

Pour ne mentionner que quelques-unes des autres réalisations de la S.P.E.F., signalons qu'une campagne de recrutement de membres a été lancée au printemps dernier. Cette campagne fut des plus bénéfiques puisque plus de 50 jeunes parents se sont joints à la Société. De plus, la S.P.E.F. est devenue membre de la Fédération des Parents Francophones de l'Alberta, avec qui elle *travaille consciencieusement* à l'avancement de la cause.

Lors de l'élection, quatre nouveaux directeurs furent élus par acclamation: M. Laval Pelchat, M. Maurice Joly, M. Laurent Piquet et M. Georges Leroux, pour se joindre à l'équipe de l'exécutif déjà en place, soit Mme Simone Robinson, M. Léo VanBrabant et M. Gérald Dubé.

Après la levée de l'assemblée, l'orateur invité, M. François McMahon, président de la Société des Parents pour l'Éducation Française d'Edmonton a démontré l'importance, l'ampleur et les conséquences du défi dans lequel les membres de la S.P.E.F. se sont engagés. M. MacMahon est d'avis qu'il faut sensibiliser les francophones au phénomène de l'assimilation qui est de 70% en Alberta. À ce rythme là, le Français est une langue appelée à disparaître très rapidement. Donc, le seul moyen de se protéger contre ce danger omniprésent, de sauvegarder le patrimoine, l'héritage culturel, la langue française, c'est en se donnant une éducation bien française.

Une soirée sociale a suivi l'assemblée où tous ont pu échanger sur leurs espoirs et attentes quant à l'éducation des jeunes francophones. Tous semblaient très confiants au jour où, Saint-Paul pourra offrir à sa jeunesse francophone, un système d'éducation à la hauteur de leurs légitimes attentes et aspirations.

• Comité femme de l'ACFA régionale d'Edmonton

Embauche d'une contractuelle

EDMONTON - Le comité Femmes de l'A.C.F.A. régionale entame une autre saison avec beaucoup d'entrain et continu son travail sur plusieurs dossiers.



Elda Savoie

Pour assurer une permanence dans les dossiers, le comité a embauché une contractuelle. Il s'agit d'Elda Savoie. Elda, acadienne originaire du Nouveau-Brunswick, est diplômée en service social de l'Université de Moncton.

En plus de sa formation en développement communautaire, Elda a beaucoup d'expérience au niveau de la condition féminine. Elle a été présidente du comité sur la condition des femmes de l'Université de Moncton, ce qui comprenait plusieurs dossiers comme, l'organisation du 8 mars, le harcèlement sexuel et l'organisation de tables rondes sur des questions de l'heure. Elda a travaillé avec des femmes victimes de violence, ainsi qu'avec les familles monoparentales. En plus d'avoir été présidente d'un comité concernant les abus sexuels envers les enfants, elle fut présidente d'une coopérative étudiante.

Le comité Femmes est fier d'accueillir Elda dans son equipe. Elda saura diriger avec soin, les dossiers prioritaires du comité qui sont: les femmes chefs de familles monoparentales, les services de garderie, femmes et santé et violence familiale. Pour ce faire, elle aidera à l'identification des besoins des femmes francophones et coordonnera un service de références d'agences ayant du personnel francophone. Aussi, elle facilitera la mise sur pied de réseaux et de groupes d'appui avec toutes femmes désireuses d'approfondir quelconque dossier.

Si vous désirez plus d'information, ou bien échanger sur des idées, ou, tout simplement jaser, n'hésitez pas à contacter Elda, elle se fera un plaisir de discuter avec vous. Vous pouvez la rejoindre au bureau de l'A.C.F.A. régionale au numéro 469-4401.

• Technologie

La télévision à haute définition

La toute dernière nouveauté en matière de télévision s'appelle Télévision à haute définition. Ce nouveau système a été développé par les Japonais.

La qualité audio-visuelle nettement améliorée de la TVHD donnera aux téléspectateurs l'illusion d'assister au cinéma chez moi.

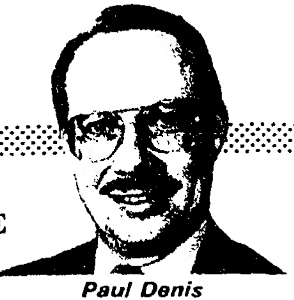
Ces améliorations sont obtenues par l'augmentation des lignes de balayage horizontal passant de 525 à 1125. Le résultat se traduit par une augmentation sensible de la résolution. Le système véhicule aussi au moins cinq fois plus d'information que la basse définition. L'image et la couleur apparaissant à l'écran se trouvent plus près de la réalité. L'effet produit est semblable à l'accroissement des fils dans un tissu lâche comme la jute pour produire une pièce plus fine comme la toile. Cette nouvelle technologie permet de plus l'audition d'un son haute fidélité stéréophonique.

Grâce à la technologie de la haute définition, les effets spéciaux sont améliorés et leurs coûts sont réduits. Ainsi, la mini série «Chasing Rainbows» produite par CBC, fut tournée à Toronto mais représente le Montréal d'après-guerre. On a reproduit les bâtiments de Montréal à partir de dessins et photos et rien n'y paraît.

Trois éléments principaux doivent être pris en considération avant l'introduction du système haute définition: 1) la bande passante plus large du signal TVHD, ce qui requiert un canal de transmission élargi; 2) l'absence de normes internationales de production et de transmission; 3) l'incompatibilité avec l'équipement de télévision actuel, en particulier les récepteurs de télévision.

Le Canada consacre des énergies au développement de cette technologie de pointe comme le font les États-Unis et d'autres pays dont le Japon.

Votre argent, vos investissements



Paul Denis

LA PLANIFICATION FINANCIERE

Investisseur vs déposant: qu'êtes-vous?

La plupart des gens sont des déposants plutôt que des investisseurs. Si on exclut la maison qu'on a achetée pour y vivre, peu de gens font de véritables investissements.

On se contente de déposer ses épargnes dans une institution financière qui, en retour, verse un intérêt quelconque, plus ou moins élevé, selon les termes gouvernant ce genre de dépôt. Et normalement il n'y a pas de discussion possible. L'institution établit de jour en jour les taux d'intérêt qu'elle est prête à payer pour l'usage qu'elle fait de votre argent.

Effectivement vous êtes le déposant et l'institution est l'investisseur. Car quel usage l'institution fait-elle de votre argent, pensez-vous? Elle fait des investissements. Non seulement fait-elle des prêts à d'autres clients (à des taux d'intérêt plus élevés qu'elle ne paye évidemment) mais elle achète des actions de d'autres compagnies que l'on retrouve sur le marché boursier.

L'institution financière gagne donc facilement de 3 à 4% de plus que le déposant. Supposons que la différence n'est que de deux pour cent, voyez comment avec le temps 2% peut faire une énorme différence. Un investissement de 10 000$, investi aujourd'hui à 8% - 10% et 12% pour 25 ans rapportera combien?

	10 000,00 25 ans 8%	10 000,00 25 ans 10%	10 000,00 25 ans 12%
1 an	10 800,00	11 000,00	11 200,00
2	11 664,00	12 100,00	12 544,00
3	12 597,12	13 310,00	14 049,28
4	13 604,89	14 641,00	15 735,19
5 ans	**14 693,28**	**16 105,10**	**17 623,42**
21	50 338,34	74 002,50	108 038,48
22	54 365,40	81 402,75	121 003,10
23	58 714,64	89 543,02	135 523,47
24	63 411,81	98 497,33	151 786,29
25 ans	**68 484,75**	**108 347,06**	**170 000,64**

Comme on peut voir très clairement, il est important de chercher le meilleur rendement possible pour votre investissement, sans prendre de risque déraisonnable et en prenant avantage du traitement fiscal que reçoivent certains investissements.

(Paul Denis est conseiller au Groupe Investors Inc Pour plus d'information, composez le 468-1658 ou 466-8587)

•Emploi et Immigration

Le conseil consultatif se réunit à Edmonton

EDMONTON - Pour la première fois dans son histoire, le Conseil consultatif canadien de l'Emploi et de l'Immigration a tenu à Edmonton une de ses réunions semi-annuelles avec le Ministre Benoît Bouchard, le mardi 24 novembre.

Le Conseil dont les 21 conseillers représentent le monde patronal et syndical ainsi que différents autres groupements, étudie les différents facettes du marché du travail et de l'immigration et communique ses recommandations au Ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le Président du Conseil, M. Jacques Vasseur, est un Montréalais. M. Vasseur a déclaré que la réunion du Ministre-en-Conseil à Edmonton répond au désir qu'a le Conseil de manifester chaque année sa présence dans les diverses régions du Canada.

«Nous voulons nous familiariser avec les conditions propres à chaque province et mettre en oeuvre un réseau efficace de communication avec les chefs de files locaux. C'est ainsi, selon nous, que nous pouvons prodiguer au Ministre des avis éclairés tant dans leur assise éditoriale que factuelle».

Le Conseil a présenté au Ministre trois rapports d'étape sur des questions en cours d'étude cette année. La réforme fiscale et ses effets sur l'emploi, les initiatives de création d'emploi à Terre-Neuve, et l'opinion des chefs de files canadiens sur divers aspects de la politique d'immigration, telles sont les grandes questions à l'ordre du jour du Conseil. Même si les rapports définitifs sur ces questions ne seront formellement transmis au Ministre qu'au début de l'an prochain, le Conseil a saisis l'occasion de la réunion d'Edmonton au Club Rotary d'Edmonton Strathcona à sa réunion régulière du midi.



On voit de g. à d.: M. Jacques Vasseur, président du Conseil, M. Bouchard, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Glenn Baron, président du Strathcona Rotary Club, et M. Alvin Reed, membre du Conseil

Après la réunion avec son Conseil, l'honorable Benoît Bouchard a prononcé une allocution pour présenter au Ministre leurs résultats et leurs conclusions.

• Saint-Albert

De la lecture pour tous les goûts

LUCIENNE BRISSON

SAINT-ALBERT - Organisée par l'A.C.F.A. Centralta, le Carrefour de Legal a présenté à l'école Father Jan les 19 et 20 novembre derniers, puis le 21 au Saint-Albert Centre, l'exposition annuelle comprenant livres, disques et cassettes.

D'une durée de 3 jours, l'exposition, cette fois, de par sa qualité et par sa quantité avait un aspect un peu spécial. À partir de livres pour les petits, tels que: Rond-carré-pointu--Un petit nuage, etc., on retrouvait des bouquins traitant de psychothérapie comme dans: «S'aider soi-même» des livres d'astronomie, des livres de recettes pour micro-ondes et autres de l'experte Jéhane Benoit.

Ce fameux: Mon pays le Canada, relatant la carrière de nos artistes Canadiens et leurs exploits, entr'autres de nos deux sympathiques concitoyens Sylvie Bernier et Gaëtan Boucher, pour ne nommer que ceux-là.

Des grammaires et dictionnaires pour tous les âges. Le «Parle-moi d'amour» de Michel Quoist. Qui n'a pas été profondément et bien inspiré à la lecture de cet auteur?

Quant aux disques et cassettes, là aussi le choix était bien. Il y en avait pour les petits, les adolescents, les adultes allant jusqu'aux classiques. À en juger par le nombre de ses disques, notre copine québécoise Nathalie Simard jouit sûrement d'une vraie popularité au Carrefour.

Bref, on y trouvait une telle diversité que personne pouvait vraiment se plaindre de manquer de choix.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830, 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
16422, 99A avenue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760, 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h et 11h

St-Joachim
9928, 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

Ste-Famille à Calgary
1719, 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

• Saint-Albert en bref

Semaine de la prévention contre la violence familiale

LUCIENNE BRISSON

Contre la violence familiale

SAINT-ALBERT - À l'occasion de la semaine de la prévention contre la violence familiale (23 au 28 novembre) le maire, M. Richard Fowler, apposait sa signature sur un document attestant la création d'un comité qui désormais s'occupera de prévention contre ce crime devenu épidémique. Mme Denise Morinville est présidente de ce comité.

Des yeux au «beurre noir», des dents cassées, des blessures corporelles peuvent toujours être corrigés, atténués en tout cas. Mais d'une façon ou d'une autre, l'abus vis-à-vis d'une personne qui dégénère en cruauté mentale, laisse à jamais des traces indélibiles.

À cause des principes reçus dans leur enfance, parfois trop profondément religieux, à cause de la peur de l'inconnu, combien de personnes végètent leur vie durant, dans une situation pitoyable ou dans une supposée satisfaction de vie, qui n'a de vrai que la surface. Combien de personnes ne donnent qu'un demi-rendement à ce qui leur est demandé parce que leur subsconcient réflète des personnes dégradées, humiliées, du moins à leurs propres yeux. Il y aurait tellement à dire sur ce sujet.

Afin de démarrer le travail de ce comité il y eût du 23 au 25 novembre derniers, une vente de pâtisseries, au St.Albert Centre et du 26 au 28 au Village Tree Mall. À ces mêmes occasions, des pamphlets d'information étaient distribués aux personnes intéressées.

Saint-Albert a besoin d'un tel comité.

125e anniversaire

L'an prochain marquera le 125e anniversaire de l'arrivée des Soeurs de la Charité (Soeurs Grises) à Saint-Albert. Des coulisses de certaines associations, on perçoit déjà des chuchottements en vue des préparatifs pour célébrer cet événement.

Cercle Francophone

Le Cercle Francophone tiendra sa vente annuelle de pâtisseries et bonbons, le dimanche 6 décembre prochain, au sous-sol de l'église paroissiale, de 9h à 13h. Toute personne intéressée à faire un don est bienvenue.

• *Littérature*

Un mini-salon du livre à St-Paul suscite l'intérêt

SYLVIE DASSYLVA

SAINT-PAUL - Pendant la semaine du 2 au 9 novembre, se déroulait à Saint-Paul un mini-salon du livre, ayant eu lieu au Carrefour du Centre Culturel.

Ceci était organisé en collaboration avec le Carrefour d'Edmonton pour faire la diffusion du produit culturel.

On y retrouvait pour cette occasion, un grand choix de livres, aussi intéressants les uns que les autres, allant du roman, aux sciences-fictions, autobiographies, bandes dessinées, dictionnaires, encyclopédies, etc. Bref, il y en avait pour tous les goûts!

Ajoutez à cela des disques et des mini-cassettes d'artistes variés, ayant tous un point en commun - le français.

Pour souligner ceci, il y a eu une invitation particulière, lancée à toutes les classes de français et d'immersion.

Les organisateur(trice)s dont Mme Pauline Dubé, ont été très satisfaits et enthousiasmés par la participation de la population. Ils ont d'ailleurs vendus un peu moins de 3 000$ de matériel.

Il y a eu cependant une seule ombre au tableau selon Mme Pauline Dubé: trois classes de français ne se sont pas présentées au salon, ce qui est dommage pour ces étudiants.

Il est à souhaiter fortement, que cet événement devienne bi-annuel, pour nous laisser apprécier davantage le monde merveilleux de la lecture.

Je profite de l'occasion pour avertir les cinéphiles qu'il y a un nouveau service offert au Carrefour: on y fait maintenant la location de vidéos français.

Bravo aux organisateur(trice)s, et n'oubliez pas que si vous êtes à la recherche d'une idée pour un cadeau de Noël: Pourquoi pas un livre en français?

Le Club des Acadiens fête l'Halloween



CLAUDETTE JULIEN

SAINT-PAUL - C'est dans un décor lugubre, où les crânes, squelettes, tombes et croix étaient à l'honneur, que les membres du Club des Acadiens et amis ont fêté l'Halloween au sous-sol du Centre culturel de Saint-Paul. Bien que la salle n'était pas remplie à sa pleine capacité dû en grande partie à la rivalité des nombreuses autres soirées d'Halloween, les gens ont pu, tous ensemble, animer cette veillée.

Des prix ont été donnés aux meilleurs costumes. Le premier prix a été attribué à M. et Mme Jules VanBrabant pour l'originalité de leur costume chinois. Le second prix fut alloué à Sylvie Label et Roxanne Michaud incarnant, dans de magnifiques costumes, le rôle de M. et Mme Pingouin. Enfin, le troisième prix est allé à Francine Brisebois et Lucette Labrie respectivement habillées en vieille cuisinière et en lutin. Ces dernières se sont méritées une paire de billets pour le spectacle du «Bourgeois Gentleman» d'Antonine Maillet, présenté à Edmonton.

À la fin de la veillée, les gens ont pu déguster à volonté un délicieux fricot acadien.

• *Arts visuels*

Et si l'union faisait la force

LYNE RIVEST

CALGARY - Non, il ne s'agit pas d'un slogan syndical mais bien de l'état d'esprit qui anime le Comité des arts visuels francophone de Calgary, un groupe d'artistes francophones qui ont la ferme intention d'aller vérifier ce vieil adage.

C'est en juin dernier, suite aux difficultés qu'ont éprouvées les artistes de Calgary lors de la semaine francophone, qu'est née l'idée de coordonner nos efforts, explique Louis- Marie Viens porte-parole du comité. En fonction depuis octobre dernier, ce comité parrainé par l'A.C.F.A. de Calgary a déjà recruté une dizaine de membres. Et, comme le précisait M. Viens, ce comité est ouvert à tous les artistes francophones et francophiles de Calgary et de toutes les régions avoisinantes. Qu'il s'agisse de peinture, de sérégraphie, de cinéma d'animation, de photographie ou de sculpture, le Comité des arts visuels francophone de Calgary, qui est en pleine campagne de recrutement, invite tous les francophones qui pratiquent ces arts à se joindre à eux. On peut obtenir plus de renseignements en communiquant avec l'A.C.F.A. de Calgary.

Plusieurs projets ont été mis de l'avant dont l'organisation d'une exposition dans les galeries d'art les mieux cotées de la ville, dans le cadre du Festival francophone de Calgary. Il va sans dire qu'un projet d'une telle envergure nécessite de nombreuses démarches, de là, l'idée d'unir leurs efforts afin de permettre aux artistes francophones de percer dans le milieu. La stratégie du comité consiste à organiser des expositions auxquelles seront conviées les propriétaires de galeries d'arts de la ville et des environs. Cette action concertée des artistes francophones servira non seulement à rompre leur isolement mais se veut être un outil de diffusion des artistes et de leurs oeuvres.

Empreint de dynamisme, ce comité a déjà en tête des projets de longue haleine, le principal étant l'autofinancement. Pour ce faire, il procède à la vente d'un maillot au sigle du comité et compte dès le 13 décembre organiser des brunchs où nous aurons l'occasion de rencontrer des artistes et même de les voir à l'oeuvre.

Début prometteur pour un groupe qui n'a que quelques mois d'existence et qui en dit long de l'énergie dont font preuve ses membres.

• *Fort McMurray*

L'ACFA régionale reçoit de l'aide financière

MICHEL CÔTÉ

FORT McMURRAY - Les francophones de Fort McMurray pourront compter sur un apport financier supplémentaire pour mener à terme leurs projets cette année, puisque l'A.C.F.A. de la région vient de se voir accorder deux subventions en plus de celle habituellement versée par le Secrétariat d'État.

En effet, la compagnie Suncor, qui réalise ses activités d'exploitation des sables bitumineux à Fort McMurray, a remis à l'A.C.F.A. régionale de l'endroit un chèque de 500$ dans le but de l'aider à réaliser les activités de sa programmation.

Cela fait déjà plusieurs années que Suncor apporte un soutien financier à l'A.C.F.A., mais l'aide de cette année sera doublement appréciée considérant que la compagnie Suncor traverse présentement une période difficile suite à l'incendie du début de l'automne dernier qui a ravagé une partie importante de ses installations. L'A.C.F.A. de Fort McMurray tient donc à remercier les dirigeants de Suncor pour le support constant qu'ils apportent à notre association locale.

L'autre subvention qui vient d'être octroyée à l'A.C.F.A. régionale de Fort McMurray provient de la ville de Fort McMurray par le biais du programme CRC (Community recreation cultural grant program). Cette fois l'A.C.F.A. a reçu un montant de 600$ qui devra servir à la mise sur pied et à la présentation d'une pièce de théâtre en français. Cette pièce sera interprétée par des francophones de Fort McMurray en avril 1988.

Les membres de la troupe se sont déjà rencontrés et au cours des prochains jours ils choisiront la pièce qui sera jouée au printemps. L'aide de la ville viendra sûrement donner un bon coup de pouce à ce projet puisqu'il s'agira d'une première du genre à Fort McMurray. Nous tenons une fois de plus à remercier le comité consultatif des services communautaires qui a recommandé l'acceptation du projet tel qu'il lui avait été soumis.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que les francophones de Fort McMurray s'impliqueront dans ces projets de façon active puisque c'est avant tout pour eux et par eux qu'ils verront le jour.

• *Saint-Paul*

Une autre année bien remplie pour les "Blés d'Or"

CLAUDETTE JULIEN

SAINT-PAUL - Ce n'est pas cette année encore que les membres de la troupe de danse folklorique «Les Blés d'Or», remiseront leurs souliers puisqu'en ce début de saison, la troupe a déjà plusieurs activités au programme.

La troupe de Saint-Paul a reçu une lettre les invitant officiellement à participer aux cérémonies d'ouverture des XVes Jeux Olympiques d'Hiver, à Calgary, le 13 février 1988. Le directeur artistique, M. Jacques Lemay, est également venu à Saint-Paul rencontrer les danseurs et danseuses afin de discuter des différentes chorégraphies du spectacle.

Deux autres troupes se joindront aux Blés d'Or de Saint-Paul pour représenter la danse folklorique lors de ces cérémonies historiques. Il s'agit des Sortilèges de Montréal, troupe de danseurs professionnels du Québec et les Danseurs de la Rivière Rouge de St-Boniface au Manitoba. Il ne faudra donc pas manquer ce spectacle réunissant ces trois troupes de danse folklorique renommées.

La fin de semaine suivant celle des Jeux Olympiques, soit le 20 février, les Blés d'Or participeront au 10e anniversaire de l'A.C.F.A. de la régionale de Lethbridge. À cette occasion, les Blés d'Or s'exécuteront à Lethbridge même.

De plus, l'organisation des Blés d'Or travaille à la planification d'un stage folklorique qui aura lieu les 29, 30 et 31 janvier 1988, au centre culturel de Saint-Paul. Les professeurs invités lors de ce stage seront: Normand Legault, Monique Benoît, Luc Mercure, Ian Kirk et Jean-Paul Cloutier.

Enfin, ce ne sont là que quelques-unes des activités officielles des Blés d'Or. Beaucoup d'autres restent à venir; il s'agira de surveiller pour ne pas les manquer ... s'ils vont dans votre région!

• *L.I.S.P.*

Une nouvelle ligue d'improvisation est en formation à Saint-Paul

GISÈLE MARCOUX

SAINT-PAUL - Le mercredi 18 novembre au Centre culturel de Saint-Paul, un groupe de jeunes ont assisté à une rencontre animée par Yves Caron pour former une ligue d'improvisation à Saint-Paul. Les jeunes du groupe des O.V.N.I.s deviendraient les organisateurs qui s'occuperaient de recruter au moins quatre membres pour chacune des quatre équipes des organisations francophones ou des commerçants locaux. La publicité, fournie par Yves Caron, l'aspect technique et le budget seraient séparés entre chaque membre du groupe.

Le coût d'une activité comme celle-ci est une petite dépense qui inclus un gilet-d'équipe et un atelier d'improvisation qui introduirait le joueur à ce nouveau sport culturel. Les frais d'inscription couvrent les dépenses nécessaires mais aussi permettent aux participants de s'adonner à un nouveau jeu qui est mi-chemin entre le sport et le théâtre.

Ce jeu ressemble beaucoup à une partie de hockey du fait que c'est joué sur une pâtinoire de canvas et réglementé par un arbitre. Alors les enthousiastes de hockey pourraient participer à un nouveau genre de sport.

• *Plamondon*

"C'est le temps de regrouper nos forces"

- Reed Gauthier

RAYMONDE M. MÉNARD

PLAMONDON - Lors du Festival de la Moisson à Plamondon, M. Reed Gauthier, président de l'A.C.F.A. régionale Plamondon - Lac La Biche a prononcé un discours sur la fierté d'être francophone.

Au début du discours il a mentionné le fait que M. Léo Piquette, député néo-démocrate doit faire face à la décision de la Chambre pour avoir revendiqué l'usage du français (une des langues officielles du pays) à la législature. Quand Léo a choisi de parler en français à l'Assemblée législative, il ne s'est pas caché, il était debout - pieds très



Reed Gauthier

ferme sur la Charte des droits. Il mit son droit en vigueur et les Canadiens-Français peuvent suivre cet exemple, de regagner notre fierté, car malheureusement ici dans l'ouest, la culture française est trop souvent considérée comme groupe ethnique au lieu de peuple fondateur.

Discours

«Ce matin, en me préparant pour ce petit discours, je me suis bien rendu compte de ce qui a motivé bien d'autres comme moi de parler aux Canadiens français d'amour. À ce moment même, nous sommes critiqués de notre histoire - et je cherche des mots pour vous parler d'amour. Je ne sais pas au juste quelles sont les paroles qui viendront vous encourager. Toutefois, je sais que nous sommes fatigués d'avoir à justifier notre existence, que nous sommes déchirés dans notre affection de se faire plaisir et de faire plaisir à ceux qui nous entourent. Nous sommes épuisés de cette lutte constante pour faire valoir notre caractère distinct et la reconnaissance de nos droits.

L'année prochaine, nous célébrerons 80 années d'histoire à Plamondon. Je sais que nous ne pourrons jamais remettre à nos pionniers, le trésor de l'héritage qu'ils nous ont laissé. Cependant, je crois que c'est à notre tour de laisser notre propre marque dans l'histoire en créant pour nous même une identité dont nous pourrons à notre tour, être fiers.

Chers Canadiens français de Plamondon, je crois que c'est le temps de regrouper nos forces afin que nous soyions capable d'affirmer nos propres vérités et valeurs. À mon point de vue j'aimerais vous apporter une nouvelle vision.

Nous, la génération vivante, dans quelle mesure avons-nous été capable de garder les traditions de nos ancêtres?

Bien que ce n'est pas mon intention de venir vous diviser sur le sujet. Je crois quand même que le temps est venu, chers gens de Plamondon et d'alentours de vous parler d'amour. C'est à votre tour de vous laisser parler d'amour. Nous avons autant de valeur et de légitimité que nos pionniers en avaient. Nous sommes égaux et aussi méritant que la communauté anglophone. Il est grand temps que nous nous valorisions. Regardons-nous sans gêne cette après-midi et demandons-nous, qui sommes-nous? C'est vrai qu'en répondant nous devons admettre que nous sommes un mélange de deux cultures, en grand danger d'assimilation. Cela, il ne faut pas avoir peur de l'admettre.

Mais, il faut aussi reconnaître nos forces. Quatre-vingt années, n'on pas réussi à nous assimiler. Nous demeurons toujours là: pas fort mais pas mort. Pour quelques-uns d'entre nous, cette lutte a sauvegardé notre identité, nous a rendu tenaces, têtus et bien convaincus.

Notez bien que notre génération est très bien instruite et nous sommes assez habiles et organisés. Nous devenons de

(suite à la page 10)

• *Plamondon*

Nouveau conseil pour le Camp 3F

RAYMONDE M. MÉNARD

PLAMONDON - Lors de l'assemblée annuelle du Camp 3F, du 9 novembre, cinq nouveaux directeurs ont été élus par acclamation. Les nouveaux directeurs du camp sont: Reed Gauthier, Diane Gingras, Raymonde M. Ménard, Rose-Marie Ménard, Albert Ulliac.

Le Camp 3F qui signifie «Fellowship, Communauté, Fun, Gaiété; Fresh air, Au Grand Air», est devenu une réalité et un succès grâce au travail enthousiasmé et à l'implication de nombreuses personnes.

C'est en 1972 que Mme Hilda Bossé et Mme Irène St-Jean ont eu l'idée d'établir un camp d'été pour la jeunesse. Les femmes ont commencé leur grand travail qui rapporta des fruits. Après de nombreuses heures de travail tel que: recruter des gens intéressés à prendre l'administration du camp, visiter d'autres camps d'été, faire application pour un terrain convenable, obtenir des octrois et faire des contacts de toutes sortes, le groupe a été incorporé sous le «Societies Act» le 3 avril 1973. Le 12 décembre 1973, ils ont obtenu un bail de terrain. Le terrain est situé sur le côté nord-ouest du Lac La Biche, à environ 4 milles au nord de Plamondon.

Durant les quinze années d'opération plusieurs jeunes et leurs familles ont eu l'occasion de passer de beaux étés au

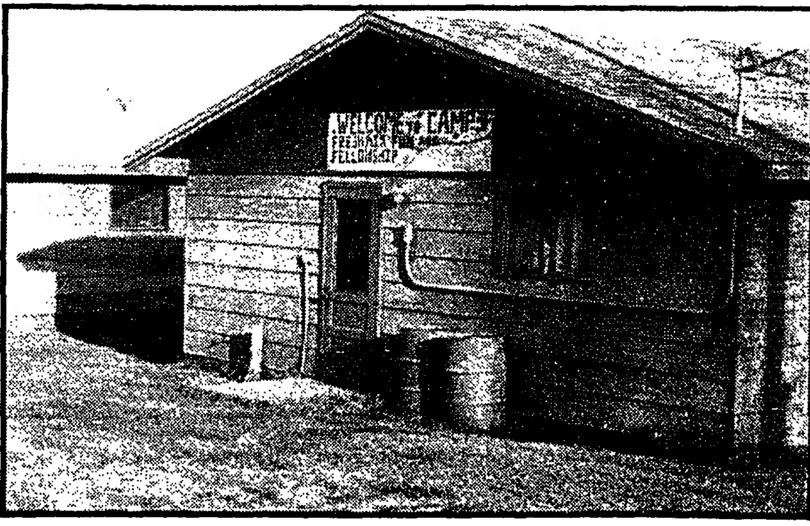


Photo montrant l'une des bâtisses du Camp 3F situées sur le côté nord-est du Lac La Biche à environ 4 milles de Plamondon

(Photo Raymonde M. Ménard)

camp.

Le rêve des fondateurs et de tous ceux qui ont travaillé de nombreuses heures à bâtir et entretenir le lieu va continuer. Les nouveaux directeurs admirent et respectent leur assiduité à ce travail.

Les directeurs sortant de charge sont: Jérémie Gauthier, président; Hilda Bossé, trésorière; Mac Plamondon, loyer; Phillipe Bossé, conseiller; Rosalie Genoud, secrétaire; Alec Plamondon, entretien.

Avant de sortir de charge ce groupe a décidé de partager le fruit de leur succès avec la communauté. Le comité du cimetière, paroisse de St-Isidore a reçu un tracteur pour tondre le gazon; 500$ a été accordé au comité du Curling Rink; 1 000$ au projet de l'arèna et 1 000$ a été donné pour l'achat d'un ordinateur pour Mme Irène St-Jean qui est hospitalisée depuis quelques années.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Professeurs de français demandés

Avons besoin de professeurs de français langue seconde pour enseigner à temps partiel le soir aux adultes

Les candidats devront posséder une excellente connaissance de la langue

Veuillez faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae à:

Heritage Languages
Continuing Education
10820 - 101 rue
Edmonton (Alberta)
T5H 3Z8

Le District n° 1 des écoles catholiques de Calgary

recherche des

PROFESSEURS

avec certificat d'enseignement français ou bilingue, pour les écoles francophones et d'immersion.

Les candidats doivent détenir un certificat d'enseignement de l'Alberta. Veuillez envoyer votre curriculum vitae à:



Département du personnel
Écoles catholiques de Calgary, district n° 1
300, 6e avenue S.E.
Calgary (Alberta)
T2G 0G5



L'A.C.F.A. provinciale

est à la recherche d'un(e)

Adjoint(e) au directeur général

Sous la supervision du directeur général, l'adjoint(e) au directeur général assure la bonne marche du secteur de fonctionnement démocratique et administratif de l'Association. Il (elle) travaille conjointement avec le directeur général dans les différents dossiers de ce secteur. Il (elle) est responsable de certains dossiers spécifiques.

En plus des habiletés relevant de la description ci-dessus, ce poste requiert les qualifications et les qualités suivantes:

- Excellente connaissance verbale et écrite du français.
- Bonne connaissance verbale et écrite de l'anglais.
- Avoir de l'expérience et être confortable dans la supervision de personnel.
- Connaissances et compétences au niveau administratif.
- Connaissances et compétences en informatique (Traitement de texte, Base de données).
- Avoir la capacité de travailler sous pression.
- Initiative, discrétion, versatilité et tact.
- Connaissance des structures de l'A.C.F.A., un atout.

Salaire: Selon l'échelle en vigueur, de 22 000$ à 24 000$ par année

Avantages sociaux: Ceux en vigueur à l'A.C.F.A.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 11 décembre 1987 à:

M. Denis Tardif
Directeur général
A.C.F.A. provinciale
10008, 109e rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4



recherche

un(e) technicien(e) en photocomposition

Sous la supervision du chef d'atelier, la personne choisie devra photocomposer et corriger les textes et annonces publicitaires pour le journal et les travaux commerciaux sur photocomposeuse Compugraphic MCS1 0 et sera disposée à apprendre les rudiments du graphisme.

Qualifications:

- Excellente connaissance verbale et écrite du français
- Bonne connaissance verbale et écrite de l'anglais
- Dactylographier minimum 50 m/m
- Avoir la capacité de travailler sous pression
- Connaître la routine d'un journal (un atout)
- Capacité de travailler en équipe
- Initiative, discrétion, versatilité et tact

Salaire: Selon l'expérience et bons avantages sociaux

Ce poste s'adresse également aux femmes et aux hommes.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le **11 décembre 1987** à:

M. Pierre Brault
Directeur
Le Franco
#201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4

Temps...

(Suite de la page 9)

plus en plus politisés et n'oublions pas qu'en étant bilingue nous avons parfois la chance d'influencer la majorité en notre faveur. Dites-moi si cela n'est réellement pas une bonne façon de faire avancer nos rêves, pour nous et nos enfants. À mon point de vue, ce serait pour nous un grand malheur, si nous permettions aux gens de l'extérieur de nous dicter nos valeurs et rêves.

Je crois bien que c'est le temps de s'aimer et de faire ressortir ce qui nous appartient, notre identité personnelle et locale. C'est le temps d'affirmer la vraie valeur de notre existence.

Moi, je rêve de laisser à mes enfants une place, un petit coin de pays, que nous appellons Plamondon, où nous pouvons encore vivre et travailler en français.

Dès que nous aurons appris à nous aimer, nous pourrons nous identifier, nous affirmer et grandir à notre plein potentiel comme Canadien français».

«Celui qui s'aime va grandir celui que ne peut pas s'aimer ne grandira jamais».



ÉDUCATION PERMANENTE
Faculté Saint-Jean
University of Alberta

L'éducation permanente de la Faculté Saint-Jean sollicite des candidatures aux postes suivants:

Commis-programmation

Tâches et responsabilités:

- assister le coordonnateur des cours d'été à la préparation des horaires des différents cours;
- aider à la planification des cours, locaux, notes de services aux professeurs, matériaux;
- assister la secrétaire du secteur français actif au processus des cours - tests, évaluations, etc.

Qualifications:

- 12e année;
- 2 ans d'expérience;
- cours reconnu en secrétariat;
- connaissance de l'ordinateur Macintosh et de la machine à écrire;
- très bonne connaissance du français et de l'anglais.

Commis-publicité

Tâches et responsabilités:

- aider le personnel de l'Éducation permanente à préparer en détail toute publicité reliée aux cours et aux programmes;

aider à la promotion des programmes et des cours soit par téléconférence, par lettre à la clientèle cible ou par envois spéciaux.

Qualifications:

- certaines connaissances en marketing et publicité;
- bonne connaissance du français oral et écrit et de l'anglais écrit;
- excellente connaissance de l'ordinateur Macintosh et de la machine à écrire;
- expérience en programmation au niveau adulte serait un atout.

Technicien - multi média

Tâches et responsabilités:

- être responsable du matériel des cours par téléconférence;
- aider les enseignants à préparer leur matériel pour les cours de formation à distance;
- faire des montages vidéos.

Qualifications:

- 12e année;
- connaissance de l'ordinateur Macintosh et de l'équipement audio-visuel;
- capacité de travailler d'une manière autonome;
- excellente connaissance du français et de l'anglais.

Traitement: 7,60$ de l'heure
Date de fermeture: 23 décembre 1987
Date d'entrée en fonction: 11 janvier 1988

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Lucien Larose
Éducation permanente
Faculté Saint-Jean
8406, 91e rue
Edmonton (Alberta)
T6C 4G9
Téléphone: (403) 468-1582

L'Université de l'Alberta a une politique d'égalité en matière d'emploi conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

• *Secrétariat d'État*

Création d'un certificat

EDMONTON - Le secrétaire d'État a annoncé, le 11 novembre dernier, la création d'une nouvelle distinction honorifique, le **Certificat du mérite civique**, qui sera attribuée à des hommes et à des femmes qui se sont illustrés dans leur communauté par leur sens civique exceptionnel.

M. Crombie a fait cette annonce alors qu'il prenait la parole dans le cadre d'un colloque sur la citoyenneté et l'instruction civique.

Les particuliers, les organismes communautaires ainsi que les organisations du secteur privé seront admissibles à recevoir cette distinction, qui sera attribuée à partir de 1988. Les personnes ou organismes proposeurs devront démontrer comment telle activité bénévole de leur candidat contribue à la mise en valeur et à l'avancement des principes fondamentaux de la citoyenneté canadienne, à savoir l'égalité, la diversité et la communauté.

«J'estime qu'il convient de reconnaître et d'honorer les personnes et les organismes qui contribuent de façon exceptionnelle à mettre en valeur les principes de la citoyenneté canadienne», a dit M. Crombie.

«En assistant cette année à diverses manifestations tenues un peu partout au pays pour souligner le quarantième anniversaire de la Loi sur la citoyenneté canadienne, je me suis dit que nous devrions instituer une récompense nationale à l'intention de ceux et celles qui se distinguent par leur engagement civique», a ajouté le ministre.

Les **Certificats du mérite civique** seront décernés chaque année au mois d'avril lors d'une cérémonie tenue dans la capitale nationale à l'occasion de la Semaine nationale de la citoyenneté canadienne. Outre le certificat, les récipiendaires se verront remettre une épingle portant quatre feuilles d'érable.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

À l'horaire cette semaine

Samedi 4 décembre
17h00 **Grand Air.** Dossier sur le castor - Portrait d'un chroniqueur: Réal Hébert - Chronique terrain: la survie en forêt.
17h30 **Génies en herbe**
18h00 **La soirée du hockey.** En direct du Forum de Montréal, les Kings de Los Angeles affrontent les Canadiens.
20h25 **Impact**
21h25 **Samedi de Rire.** Invités: Clémence Desrochers et Francine Grimaldi.
22h25 **Le Téléjournal**
22h40 **Les Nouvelles du sport**
23h00 **Politique fédérale**
23h10 Télé-Sélection: **Attention à la peinture.** Comédie avec John Byner, Phillis Miller et Conrad Bain. (Amér. 81). Impressionnés par les cachets substantiels exigés par une agence d'hôtesses, trois compères voient là une source de revenus appréciables.

Dimanche 6 décembre
17h00 **Second regard**
18h00 **Le Téléjournal**
18h02 **Science-Réalité**
18h30 **Le sens des affaires**
19h00 **L'Autobus du Showbusiness**
20h00 **Le Téléjournal**
20h30 **Les Beaux Dimanches: Les Grands esprits.**
21h30 **Les Beaux Dimanches: Ciné-Festival: Le Baiser de la femme araignée.** Drame avec William Hurt, Raul Julia et Sonia Braga (Brés.-Amér. 84). Deux hommes partagent la même cellule dans une prison sud-américaine. Le premier, un homosexuel, tente de vaincre l'ennui du second, un activiste, en lui racontant un film imaginaire ou jour après jour ses personnages tissent leurs aventures.
23h30 **Les nouvelles du sport**
23h45 **La grande visite** (Reprise de l'émission diffusée à 16h)

Lundi 7 décembre
17h00 D'une série à l'autre. **La Dame de Monsereau (3e de 7)**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Le Vagabond**
19h00 **Rachel et Réjean Inc.**
19h30 **Insolences d'une caméra**
20h00 **Des Dames de coeur.** Les femmes se retrouvent au restaurant. Laurence fait des confidences qui troublent Évelyne. Gilbert dévoile à Claire son aventure avec Véronique.
21h00 **La loi de Los Angeles**
22h00 **Le Téléjournal**
22h20 **Le Point**
23h00 **Au jour le jour.** (Reprise de l'émission diffusée à 13h15)

Mardi 8 décembre
17h00 D'une série à l'autre. **La Dame de Monsoreau (4e de 7)**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Il était un fois... l'homme**
19h00 **Escalade**
20h00 **Robert et Compagnie** Jean-Marc fait le point avec Charlotte. Philippe se cherche un emploi à temps partiel. Robert s'attache à une petite fille malade. Alain demande à Gabrielle de venir vivre avec lui.
20h30 **Le Parc des Braves** Colette quitte le Parc des Braves pour faire une retraite de trois jours. Paul André Pouliot se réveille de sa cuite et doit tenter d'expliquer à Marie l'esclandre qu'il lui a fait subir.
21h00 **Dallas. Et si c'était la fin?**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma. **À la croisée des chemins.** Drame avec Paul Guèvremont, Denise Pelletier, Rose Rey-Duzil et Denis Drouin. Après avoir assisté à une conférence illustrée de films d'un missionnaire en Chine, un jeune homme décide de se vouer à l'apostolat (Can. 42).

Mercredi 9 décembre
17h00 **D'une série à l'autre. La Dame de Monsoreau (5e de 7)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Génies en herbe:** L'école Georges P. Vanier de Donnelly rencontre l'école régionale de St-Paul.
19h00 **Star d'un soir** Invités cette semaine: Nicolas Peyrac, Monique Aubry et Louise Latraverse.
20h00 **L'Héritage**
21h00 **Actuel**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma: **Sourires d'une nuit d'été.** Comédie de moeurs réalisée par Ingmar Bergman. (Suéd. 55)

Jeudi 10 décembre
17h00 D'une série à l'autre. **La Dame de Monsoreau (6e de 7)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **L'Autoroute électronique**
19h00 **Ciné-Fête. Les Muppets, ça c'est du cinéma.** Comédie avec des marionnettes. (Amér. 79)
21h00 **Lance et compte I (11e de 13)**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma: **Anna Karenine.** Drame réalisé d'après le roman de Tolstoi. (Russe 67)

Vendredi 11 décembre
17h00 D'une série à l'autre. **La Dame de Monsoreau (dern. de 7)**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Vidéo Club**
19h00 **Le temps d'une paix**
19h30 **La Cour en direct**
20h00 **Le Défi mondiale (dern. de 6)**
21h00 **Lance et Compte I (12e de 13)**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Nos espoirs 88**
23h05 Cinéma. **Frankenstein 90.** Comédie avec Jean Rochefort, Eddy Mitchell et Fiona Gélin. (Fr. 84). Un savant, lointain descendant du baron Frankenstein, tient à mener à bout les recherches entreprises par son ancêtre.





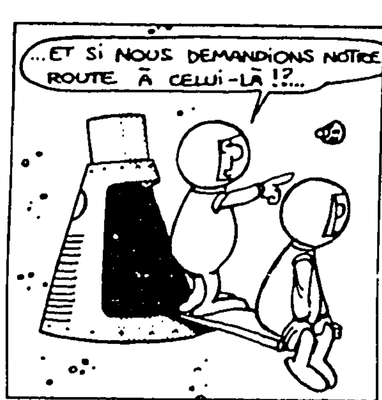


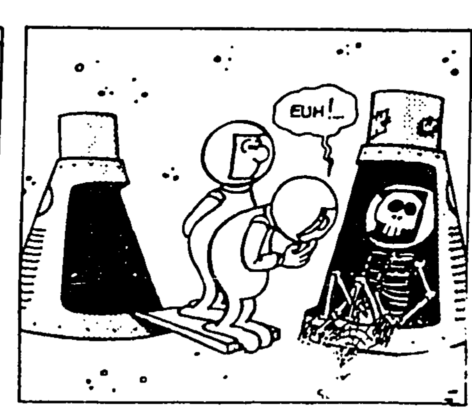
Le COIN des JEUNES



astronautes

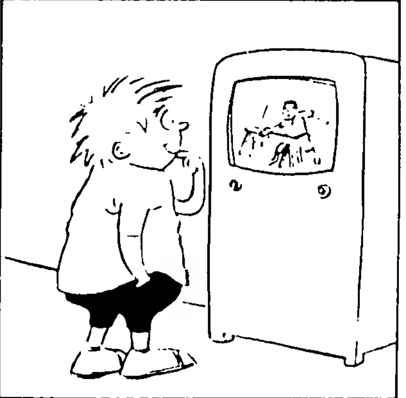


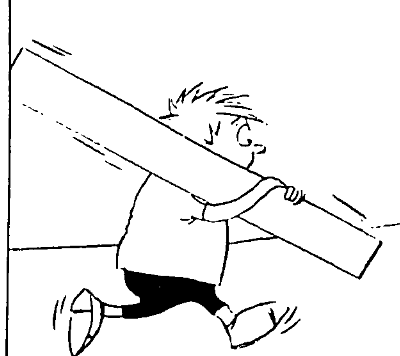


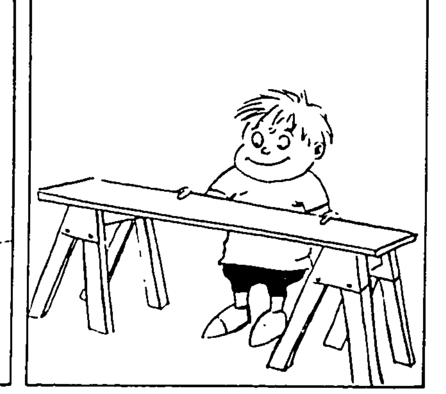


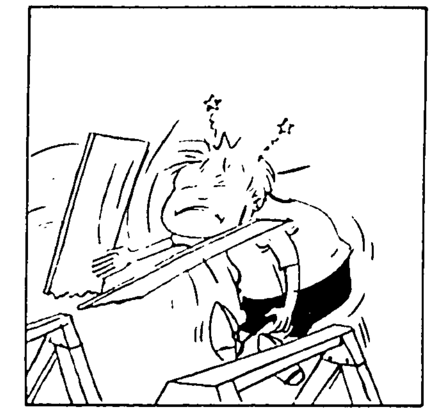


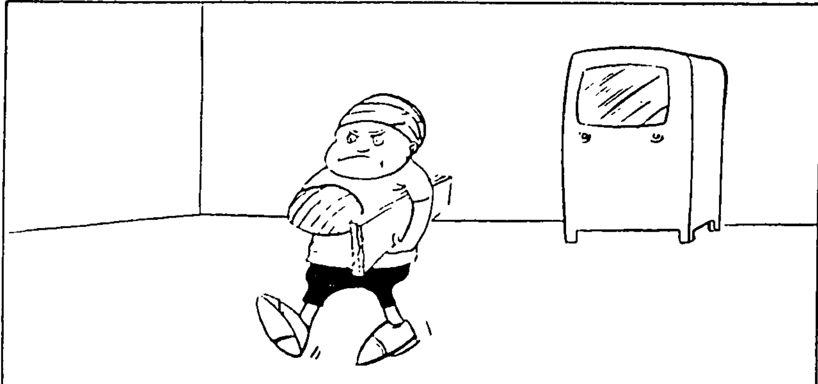
roffe











"euréka, j'ai trouvé!"

CINEMA

Ces visages nous ont marqués. On les a découverts dans des films qu'on a aimés et dont on se souviendra longtemps. Mais quel titre portent précisement ces films?

1. Drame de guerre réalisé par Paolo et Vittorio Taviani. L'action se passe dans l'Italie de 1943. Un groupe de villageois refusent de suivre la consigne des Allemands de se réunir dans la cathédrale.
2. Mélodrame policier écrit et réalisé par Orson Welles. Un agent de la police mexicaine travaille avec un détective américain sur un cas de drogue et de meurtre.
3. Drame psychologique réalisé en 1976 par Martin Scorsese avec entre autres Robert de Niro et Jodie Foster.
4. Dans ce film réalisé en 83 d'après le roman de Marie Cardinal, une jeune mère (Nicole Garcia) qui souffre d'hémorragies se confie à un psychiatre et trouve la cause de ses maux.
5. Drame policier de Pierre Granier-Deferre (1982). Avec Philippe Noiret et Simone Signoret qui tient une pension de famille.

GALAXIE

1. Quelle planète a une lune s'appelant ganymède?
2. Cette planète semble luire le plus quand on l'aperçoit de la terre.
3. Quelle constellation contient les jumeaux Castor et Pollux?
4. Quelle galaxie est la plus proche de la nôtre?
5. Cette planète est la plus grande de notre système solaire. Laquelle est-ce?

MONOPOLY

Avez-vous déjà joué au monopoly? Si oui, vous répondrez aux questions ci-après sans la moindre hésitation. Si non, ce sera une excellente occasion d'apprendre!

1. Quel loyer doit-on payer si l'on se trouve sur Promenade avec un hôtel?
2. Quels vêtements sont des jetons?
3. Quel est le deuxième chemin de fer qu'on peut acheter?

RÉPONSES

CINEMA

1. La nuit de San Lorenzo.
2. Touch of Evil (La soif du mal).
3. Taxi driver.
4. Les mots pour le dire.
5. L'étoile du Nord.

GALAXIE

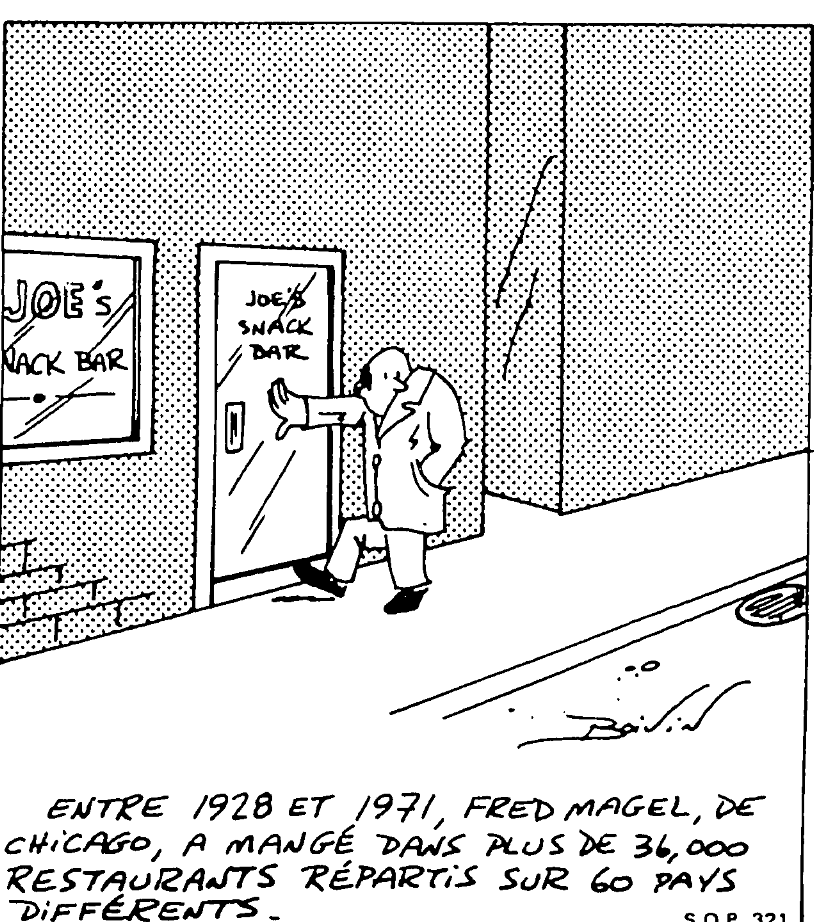
1. Jupiter.
2. Vénus.
3. Gémeaux.
4. Andromède.
5. Jupiter.

MONOPOLY

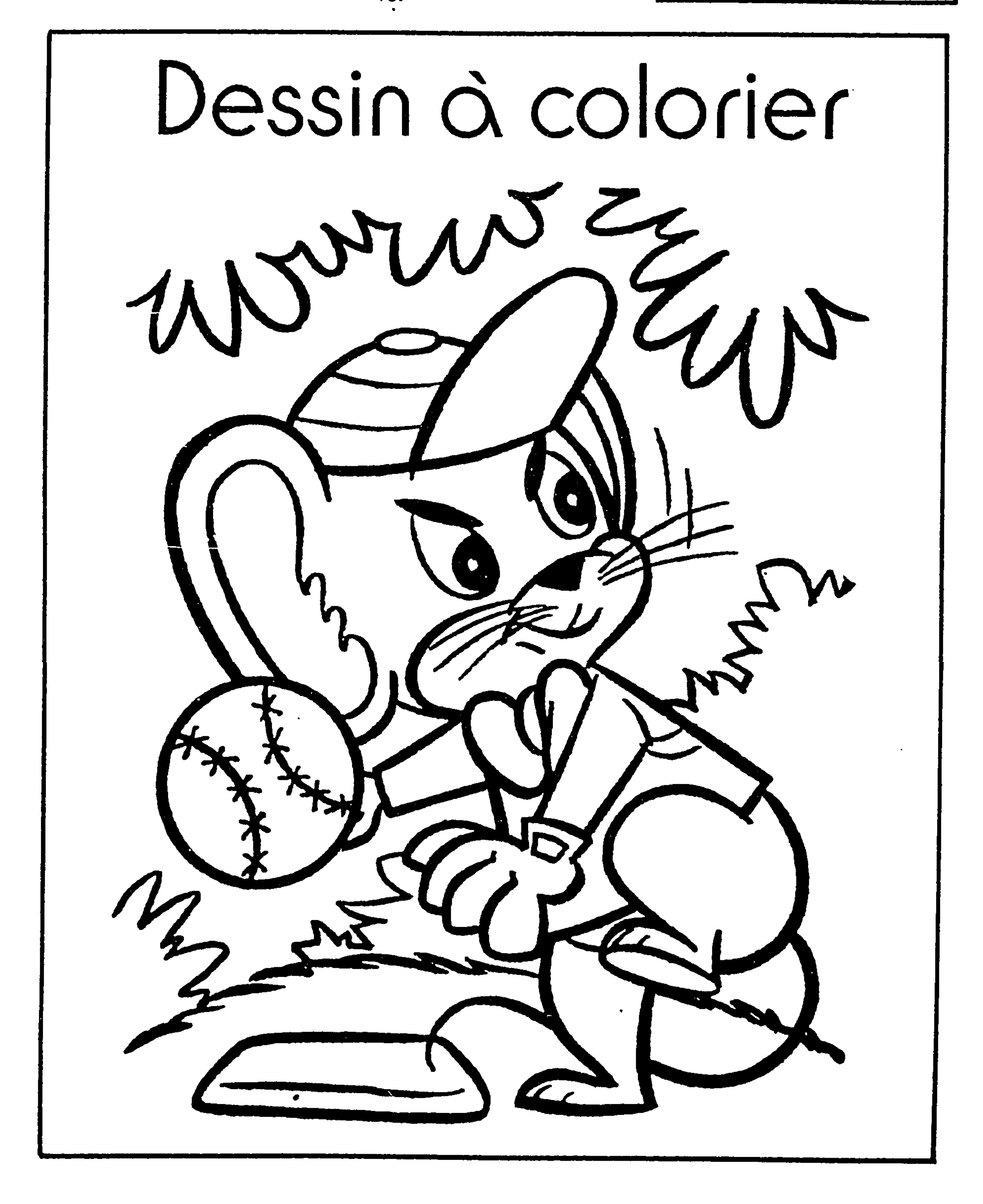
1. $2,000.
2. Un soulier et un chapeau.
3. Le Pennsylvanie.



(S.O.P.)— Le Canard col-vert représenté ici porte son élégant plumage d'hiver qu'il commencera à perdre en juin et en juillet, après quoi les nouvelles plumes se mettront à pousser et, en août, il sera brunâtre tout comme la femelle qu'on aperçoit au second plan.



Dessin à colorier



BLOC-NOTES LE FRANCO

AGT — La ligne des Bonnes Nouvelles

Le Bloc-notes est une chronique à la disposition de tout organisme voulant annoncer un événement sans but lucratif (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est GRATUIT.

L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est le jeudi à 16h. Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'ACFA qui se fera un plaisir de vous aider.

EDMONTON

MESSE DE MINUIT en français le 24 décembre à minuit à la chapelle funéraire Connelly McKenley à Saint-Albert 22 12

ÉLECTIONS

LE CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À EDMONTON rappelle aux Françaises et aux Français âgés de 18 ans accomplis, résidant dans les provinces des PRAIRIES que, pour exercer leur droit de vote il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale: - d'une commune de France, - ou sur la liste du Centre de vote du Consulat Général de France à EDMONTON, - ou encore sur l'une et l'autre liste. Les demandes d'inscription seront reçues soit directement soit par correspondance au Consulat Général de France à EDMONTON 10010, 106 rue (tél.: (403) 428-0232) **jusqu'au 31 décembre 1987 inclusivement.** 22 12

ENTRE FEMMES - As-tu besoin d'un groupe francophone avec service de garderie et d'activités éducatives gratuits? Es-tu libre les jeudis matins de 9 heures à 11 heures? Viens, on t'attend! On aime se rencontrer pour jaser, se renseigner, connaître de nouvelles amies. Si tu veux en savoir davantage au sujet de notre groupe, appelle Rosemarie au 465-3618 ou Debbie au 465-5805 22 12

CABANE À SUCRE 1988- L'A.C.F.A. régionale d'Edmonton est à organiser cette grande fête populaire, rencontre de la francophonie albertaine. Tous ceux qui ont des idées pour en faire un événement réussi ou tous ceux qui seraient intéressés à travailler bénévolement pour la Cabane à Sucre sont invités à communiquer avec Suzanne au 469-4401 8 12

CALGARY

COMITÉ DES ARTS VISUELS FRANCOPHONES de Calgary recherche des artistes francophones ou francophiles en vue d'expositions. Céramistes, potiers, peintres,... s'adresser au Secrétariat: Amamda Owen-Puchailo (244-3371) - Louis Marie-Viens (948-3222) - L'ACFA (bureau: 228-4095) 22 12

ATTENTION!! Le bureau de l'ACFA (305, 902 11e Ave. S.O.) sera fermé du 24 décembre au 4 janvier. Le Carrefour sera ouvert le 23 décembre de 12h à 18h, le 24 de 12h à 16h, et sera fermé du 25 au 6 janvier 22 12

GISÈLE VILLENEUVE, auteure de Calgary, sera au Carrefour pour une séance de signature de son livre, **Rumeurs de Haute Maison,** samedi le 5 décembre, de 13h à 15h au: 306, 902 11 Ave. S.O. Pour plus d'information vous pouvez téléphoner à l'ACFA du lundi au vendredi de 9h à 16h30 au: 228-4095, ou au Carrefour du mercredi au samedi, de 12h à 18h. Bienvenue à toute la population! 8 12

ST-PAUL

LA SOCIÉTÉ du LIVRE HISTORIQUE à St-Paul est à la recherche d'information de base, d'événements historiques de 1896 à aujourd'hui pour le livre historique de St-Paul. Vous désirez que l'histoire de votre famille paraisse dans ce livre bilingue? Envoyez votre relevé historique d'au moins 500 mots en français et en anglais ainsi que deux photos (noir et blanc) en fournissant une description des deux photos à l'adresse suivante: Jules Van Brabant, sec.-trés.; C.P. 278, St-Paul (Alberta) T0A 3A0. Vous avez jusqu'au 30 juin 1988 pour envoyer le tout. Pour de plus amples détails appelez le 645-4449 ou le 645-3651 et demandez M. Van Brabant.

RÉUNION MENSUELLE du Comité du musée historique de Saint-Paul le 3e lundi du chaque mois à 14h 22 12

PLAMONDON

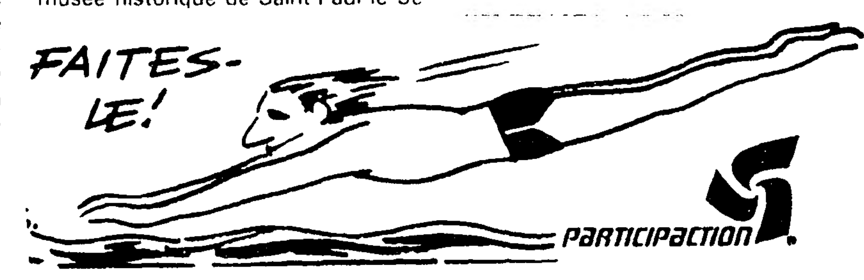
Réunions et activités

CLUB DES PIONNIERS: Dîner communautaire à 12h hebdomadairement le jeudi au Centre des Pionniers. 8 12

LA SOCIÉTÉ DU LIVRE HISTORIQUE DE PLAMONDON: Ceux qui n'ont pas encore envoyé leur biographie, faites-le aussitôt que possible et postez-là à Mme Marie Bourassa, C.P. 75 8 12

LES COURS DE GIGUE: à compter du 11 novembre 1987 à chaque mercredi à 19h, au Centre Culturel. 8 12

PARTIE DE NOEL D'ENFANTS: Partie de Noël Communautaire pour les enfants, le dimanche 6 décembre 1987 à 14h à la salle communautaire. 8 12



LE FRANCO — Les petites annonces

Dans le but de vous donner un meilleur service, votre hebdo Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4$ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7$ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines.

Plus de 25 mots - 10¢ du mot additionnel. Annonces encadrées: ajouter 2,50$ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi midi. Aucune annonce acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce. Aucune annulation acceptée après le lundi à midi.

Toute annulation de petite annonce peut être faite par téléphone en composant le 423-5672. Nous n'acceptons pas les frais d'appel.

Faites votre chèque ou votre mandat-poste à l'ordre de: Le Franco

Adressez votre envoi comme suit:

Les petites annonces
Le Franco
10008, 109e rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

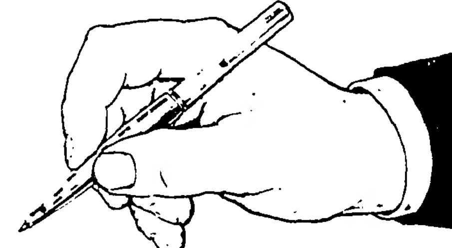
EDMONTON

"Les élèves de l'École J.H. Picard présenteront un concert de Noël le 9 décembre à 19h30 au gymnase de l'école. Les billets seront vendus à la porte: Adultes 3.00$, étudiants 2.50$ 8/12

Vous déménagez...



Faites-nous parvenir votre changement d'adresse



10008, 109e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

Ancienne adresse

Nom: ______
Adresse: ______
Ville: ______ Province: ______
Code postal: ______

Nouvelle adresse

Nom: ______
Adresse: ______
Ville: ______ Province: ______
Code postal: ______
à compter du: ______

• *Télévision*

Place aux Jeux Olympiques de Calgary

EDMONTON - Le mardi 24 novembre dernier, la télévision de Radio-Canada présentait la dernière émission de **Ce Soir Magazine.** L'émission fera relâche suite à un remaniement des ressources en vue des Jeux olympiques de Calgary en février prochain.

Pour assurer une meilleure couverture des événements qui se déroulent à Calgary, Radio-Canada a dû puiser dans les ressources de sa salle des nouvelles d'Edmonton. Le journaliste Pierre-Luc Brassard et le caméraman René Collins iront prêter main forte à Christian Bode, correspondant permanent à Calgary.

L'équipe alimentera des reportages au **Ce Soir** et aux différents bulletins d'information Radio. Ainsi, les téléspectateurs et auditeurs de Radio-Canada auront l'occasion de suivre tous les préparatifs des jeux et se plonger dans l'ambiance qui règne à Calgary.

Ce Soir Magazine reprendra l'antenne à la télévision de Radio-Canada en mars prochain.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). **V.G.H.**

Nécrologie

FILLION



Le Père Elphège Fillion (1919-1987)

EDMONTON - La mort accidentelle du P. Elphège Fillion, survenue le 20 novembre dernier, a jeté beaucoup de consternation parmi les Oblats de la Province, et plus particulièrement parmi ceux qui avaient eu le privilège de le connaître plus intimement ou de travailler avec lui.

La consternation a été tout aussi vive chez les Indiens auxquels il avait totalement consacré sa vie missionnaire. C'est exclusivement avec eux, en effet, qu'il a exercé son ministère dès le mois de septembre 1947 alors qu'il s'est mis à l'étude du cris au Lac Poisson Blanc.

Par la suite, on le retrouvera à Desmarais, au Fort Vermillon, à Peace River, à Grouard, à Fox Lake, à Joussard, à Attikameg et finalement à Faust, Kinuso et Driftpile.

Le P. Fillion était né à Donnelly le 4 février 1919 de Joseph Fillion et d'Yvonne Côté, et après avoir fait ses études primaires dans son village natal, il avait fréquenté le Collège de Jésuites d'Edmonton de 1933 à 1940.

Le 10 août 1941, il entrait au noviciat de St-Laurent, Manitoba, et par la suite il se rendait au scolasticat de Lebret où il a fait une troisième année de philosophie et quatre années de théologie.

Il a été ordonné prêtre dans son village natal par Mgr Henri Routhier le 23 juin 1946.

Ces dernières années, l'état de santé du P. Fillion avait laissé quelque peu à désirer et à deux reprises, il avait dû s'imposer des arrêts de ministère pour reprendre le dessus. C'est d'ailleurs avec courage et détermination qu'il s'était luimême pris en main.

Avec succès d'ailleurs puisqu'en septembre 1985, il acceptait une obédience qui devait être sa dernière, soit celle de curé à Faust avec la responsabilité des dessertes de Kinuso et de Driftpile.

L'été dernier, au pèlerinage du Lac Ste-Anne, le P. Fillion avait prêché en cris, langue qu'il connaissait d'ailleurs très bien. Le 20 novembre, il était venu à Edmonton pour participer à une réunion du comité du Pèlerinage du Lac Ste-Anne, et c'est sur le chemin du retour, à quelques milles au nord de Westlock, qu'il a perdu la vie dans une collision.

Les Indiens qui l'ont connu se souviendront du P. Fillion comme d'un ami, comme d'un humble serviteur qui aimait les jeunes et les personnes âgées, qui savait prendre le temps de leur parler et de les écouter. «Il n'avait qu'un but et il ne s'en est jamais éloigné», dira-t-on de lui: «c'était de servir Dieu».

Quand à ses confrères Oblats, il garderont de lui le souvenir d'un Oblat en qui on pouvait avoir confiance et sur qui on pouvait toujours compter. «Il était l'un de ceux qui non seulement répandent l'Évangile, mais s'appliquent aussi à le vivre».

Un premier service funèbre pour le P. Fillion a eu lieu à Driftpile le 23 novembre et un deuxième à Girouxville le lendemain. C'est là qu'il a été inhumé, parmi ses frères Oblats.

La page de l'A.C.F.A.



L'AFFAIRE PIQUETTE: TROISIÈME ÉPISODE

L'A.C.F.A. a demandé à trois experts constitutionnels et parlementaires, Me Michel Bastarache, Me Gérald Beaudoin et Me Edward McWhinney, de répondre au rapport soumis par Me Ritter au Comité des privilèges et des élections.

Voici les points saillants de leurs **Commentaires concernant l'Affaire Piquette.**

POINTS SAILLANTS

Le 7 avril 1987, un député de l'Assemblée législative de l'Alberta, M. Piquette posait une question en français devant ses pairs. Le Président décida d'en faire un point d'ordre et il lui interdit de parler en français. Le député envoya, le 8 avril, une lettre au Président contestant sa décision; la lettre fut rendue publique par M. Piquette. Le Président jugea que la publication de la lettre constituait une insulte envers lui et exigea des excuses. Le Président devait se prononcer sur l'ensemble de l'incident en examinant les points de droits, de privilège et d'ordre soulevés. Son exposé donna lieu à un débat important. Finalement, le premier ministre Getty décida de confier la question à un Comité de l'Assemblée. Celui-ci retint les services d'un procureur, Me Ritter, pour interroger des témoins experts et préparer un rapport.

Ce rapport avait pour objet de faire la synthèse des témoignages, de présenter les questions en litige et de fournir au Comité des conclusions. Le rapport soulève un certain nombre de points importants.

1. La décision du Président porte-elle sur un point de droit, une question de privilège ou un point d'ordre?

Me Ritter considère que les questions de droit et de privilège sont liées en l'espèce et qu'il est du devoir du Président de décider si l'article 110 est applicable. Il invoque la théorie de l'indépendance et de la suprématie du Parlement et conclut que les tribunaux n'ont pas à intervenir pour interdire au Président de se prononcer.

Commentaires:

Les points d'ordre et les questions de privilèges relèvent en principe du Président de l'Assemblée, et de l'Assemblée et de ses comités. Il n'en n'est pas ainsi des questions de droit et surtout des questions de droit constitutionnel.

La question de savoir si un député peut parler français ou anglais dans une Législature n'est pas une simple question de procédure parlementaire. C'est une question de droit substantif.

2. La décision du Président de l'Assemblée sur l'application de l'article 110 était-elle bien fondée en droit? L'analyse de cette question faite par Me Ritter était-elle bien fondée en droit?

Me Ritter affirme qu'étant donné la suprématie du Parlement, seule une loi constitutionnelle peut limiter le droit de l'Assemblée de déterminer ses propres procédures. Il ajoute qu'une loi constitutionnelle en est une qui est sanctionnée par le Parlement britannique. Me Ritter affirme que le Parlement canadien ne peut imposer à une Législature qu'il crée la langue ou les langues de délibération de son Assemblée. De là il tire la conclusion que le Parlement fédéral ne pouvait pas imposer le bilinguisme en Alberta en 1905.

Commentaires:

Il est faux d'affirmer que les procédures de l'Assemblée législative ne peuvent être déterminées que par une loi constitutionnelle ou par une résolution. Me Ritter fait erreur lorsqu'il dit qu'une loi constitutionnelle en est une qui doit être sanctionnée par le Parlement britannique seulement: les provinces et le gouvernement fédéral ont le pouvoir de modifier leur constitution selon les termes de la **Loi constitutionnelle 1867** et de la **Loi constitutionnelle 1949.**

Le Parlement de Westminster a formellement et expressément habilité le Parlement canadien en 1871 par l'article 2 de la **Loi de l'Amérique du Nord Britannique** à créer de nouvelles provinces à même les territoires et à leur donner une constitution. En ce faisant le Parlement fédéral adopte une loi constitutionnelle.

Me Ritter affirme que le Parlement canadien ne peut imposer à une législature qu'il crée la langue ou les langues de délibération de son Assemblée. À notre avis, il fait erreur parce que l'article 2 de **la Loi impériale de 1871** le lui permet.

3. La résolution Haultain de 1892 a-t-elle aboli l'usage du français à l'Assemblée Territoriale?

Me Ritter a examiné cette résolution présentée en 1892 par un membre de l'Assemblée des Territoires du Nord-ouest, M. Haultain. Il conclut dans son analyse que cette résolution avait éliminé le bilinguisme officiel de l'Assemblée avant la création de la province de l'Alberta en 1905. La résolution en question se présente comme suit:

> «That it is desirable that the proceedings of the Legislative Assembly shall be recorded and published hereafter in the English language only».

Me Ritter reconnaît qu'il n'y a aucune évidence que la résolution Haultain ait été proclamée. Il ajoute cependant que le terme «proclaimed» contenu dans l'article 110 n'est applicable qu'aux ordonnances adoptées pour modifier l'article mais non aux autres moyens; là encore, il fait fi du texte de l'article 110 qui fait référence à «ces résolutions», non à ces «ordonnances». Me Ritter affirme de plus que les droits reconnus sous l'article 110 auraient pu disparaître en raison de leur non usage. Il présente l'argument que les dispositions procédurales sont «directory rather than obligatory».

Me Ritter fait l'argument que même si l'article 110 avait été applicable en Alberta, la résolution de M. Haultain aurait fait disparaître l'usage du français à la Législature.

Commentaires:

Me Ritter fait erreur sur tous les points. Si l'article 110 crée un pouvoir exceptionnel pour amender les obligations créées par la législation fédérale, le processus selon lequel cet amendement peut être fait doit être respecté. L'article 110 distingue clairement entre les ordonnances et les autres moyens de créer des amendements.

Premièrement, la proclamation requise du Lieutenant Gouverneur doit être faite pour toutes ces «regulations».

Deuxièmement, la distinction entre les dispositions procédurales qui sont «directory rather than obligatory» n'est pas applicable aux garanties constitutionnelles. **Renvoi sur les droits linguistiques au Manitoba,** toutes les obligations constitutionnelles sont impératives.

Troisièmement, Cause Forest, la déchéance ne peut pas résulter du non usage en ce qui a trait aux droits constitutionnels. L'article 16 de la **Loi de l'Alberta** qui prescrit la réception des lois des Territoires du Nord-ouest en Alberta est une loi constitutionnelle, l'article 110 de la **Loi sur les Territoires du Nord-ouest** rencontre les critères généraux d'une loi constitutionnelle.

Même si la résolution Haultain était valide, cette résolution ne traite que des délibérations de l'Assemblée qui doivent être prises en notes et être publiées en anglais seulement. Le choix de la langue par un membre de l'Assemblée n'est point comprise dans cette résolution. L'article 110 comprend trois droits distincts et la résolution Haultain ne s'applique qu'à un de ces droits et ne peut pas abolir les deux autres droits auxquels elle ne fait pas allusion.

4. La publication de la lettre du député Léo Piquette peut-elle constituer un point d'ordre? Si quelqu'un a le droit statuaire constitutionnel de parler français, une personne ne peut-elle soulever une question de privilèges au motif qu'elle ne comprend pas le français?

Me Ritter affirme que la Législature est libre de déterminer ses procédures internes et que l'article 110 ne peut lui avoir été imposé par le Parlement fédéral pour limiter ce droit. Puisque le Président de la Chambre est le protecteur et le gardien officiel des privilèges de la Législature, il considère que le Président avait tout droit de prendre la décision que M. Piquette était en bris de ses obligations face à la Chambre.

Commentaires:

Il n'existe aucun doute sur la nature des privilèges parlementaires tant dans la loi britannique que canadienne. Une recherche approfondie de ces privilèges ne nous a pas permis de découvrir un privilège qui serait applicable dans ces circonstances. Personne ne peut invoquer un privilège parce qu'il ne comprend pas les langues officielles du pays et de la province. Il n'est pas possible d'interpréter la publication de la lettre de M. Piquette comme étant un bris du privilège de qui que ce soit à la Législature.

Conclusion:

C'était la responsabilité du Président de considérer que l'article 110 est toujours applicable et que la résolution Haultain est valide, tant que la Cour ne déclarera pas le premier inapplicable et la seconde invalide. M. le Président était dans l'obligation et le demeure encore aujourd'hui de respecter le droit de M. Piquette de s'adresser à la Législature en français. Il faisait erreur en affirmant que la publication de la lettre de M. Piquette constituait un bris de privilèges.